



Conseil national  
de l'information statistique

Paris, le 10 mars 2016– n°47/H030

BUREAU

---

Réunion du 4 décembre 2015

## COMPTE RENDU

---

Présidente : Yannick MOREAU, Présidente du Cnis

Rappel de l'ordre du Jour

INTRODUCTION.....	<a href="#">4</a>
I. PRÉSENTATION DES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE 2015.....	<a href="#">4</a>
II. ACTUALITÉ DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE.....	<a href="#">12</a>
III. PRÉPARATION DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 21 JANVIER 2016.....	<a href="#">18</a>
IV. LES AMÉLIORATIONS PROPOSÉES POUR LE FONCTIONNEMENT DU CNIS.....	<a href="#">22</a>
V. DEMANDES ADRESSÉES AU CNIS ET INFORMATIONS DIVERSES.....	<a href="#">25</a>
CONCLUSION.....	<a href="#">27</a>

## Liste des participants

### Membres du Bureau

BIACABE	Jean-Luc	Chambre de commerce et d'industrie de France
BETBÈZE	Jean-Paul	Betbèze Conseil
DUCHATEAU	Patrick	Medef – Mouvement des entreprises de France
AUSSILLOUX	Vincent	France Stratégie
FOURNIER	Jacques	Banque de France
MOREAU	Yannick	Présidente du Conseil national de l'information statistique
POUZIN	Gilles	Confédération générale des travailleurs chrétiens
PROKOVAS	Nicolas	Confédération générale du travail
TASQUÉ	Sophie	Confédération générale du travail – Force Ouvrière
TAVERNIER	Jean-Luc	Directeur général de l'Insee

### Membres du Bureau excusés

BRICHARD	Henri	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
EL NOUTY	Charles	Confédération générale des petites et moyennes entreprises
GIFFARD	Alain	Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres
LECOURT	Anne-Juliette	Confédération française démocratique du travail
MICHEL	Pierre	Fédération française des sociétés d'assurances
MOULARD	Dominique	Chambre des métiers et de l'artisanat de Seine-Maritime
SILBERMAN	Roxane	CCDSHS réseau Quetelet

### Invités

CAPELLE-BLANCARD	Gunther	Président de la commission Système financier et financement de l'économie
SCIBERRAS	Jean-Christophe	Président de la commission Emploi, qualification et revenus du travail
GEOFFARD	Pierre-Yves	Président de la commission Services publics et services aux publics
LENEL	Pierre	Consultant

### Invités permanents

ALLAIN	Dominique	Secrétaire générale adjointe du Cnis
AUDIBERT	Pierre	Secrétaire général du Cnis
GRÉGOIR	Stéphane	Insee – Méthodologie et coordination statistique et internationale
COLIN	Christel	Dir. de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares)
MOREAU	Sylvain	Min. Écologie, dév. durable et énergie – Serv. observation et statistique
CHASSY	Angélique	Cnis, commissions du pôle social
LANTIN	Henriette	Cnis, commissions Territoire et Environnement et développement durable
ROUSSEL	Philippe	Cnis, commissions du pôle économique et financier

## INTRODUCTION

**La Présidente, Yannick MOREAU**, souhaite la bienvenue à tous les membres du bureau.

**Pierre AUDIBERT, secrétaire général du Cnis**, présente les membres du secrétariat général du Cnis qui ont pour mission de préparer toutes les réunions des commissions et les groupes de travail : Philippe Roussel, pour les commissions « Système financier et financement de l'économie » et « Entreprises et stratégies de marché » ; Angélique Chassy, pour les commissions « Démographie et questions sociales » et « Emploi, qualification et revenus du travail » et « Services publics et services aux publics », et Henriette Lantin, pour les commissions transversales « Environnement et développement durable » et « Territoires », ainsi que pour la CNERP, la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population. Il souligne que ces personnes réalisent un travail très important. Il présente également Pierre Lenel, qui rejoint le Cnis à raison d'un jour par semaine pour aider le Conseil à mettre en œuvre toutes les opérations de rénovation de son fonctionnement en termes de visibilité, de veille et de recherche de partenariats.

**Pierre LENEL** précise qu'il est sociologue dans un laboratoire de sociologie du travail. Yannick Moreau lui a proposé de rejoindre le Cnis temporairement pour travailler avec le secrétariat général sur les missions du Conseil vis-à-vis du public, les partenariats éventuels, la préparation du colloque sur la mesure du numérique et les questions d'organisation de la veille au sein de l'Institution, en liaison avec l'Insee.

## I. PRÉSENTATION DES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE 2015

### *Commission Système financier et Financement de l'économie*

**Gunther CAPELLE-BLANCARD, Président de la commission Système financier et Financement de l'économie**, propose de dresser un rapide bilan du travail réalisé par la commission. Des travaux ont été présentés par la Banque de France sur les comptes nationaux financiers, notamment les comptes financiers en qui-à-qui, un élément majeur pour améliorer la connaissance des flux financiers dans l'économie. Ces comptes permettent de connaître les flux d'un secteur par rapport à un autre pour les relations de prêt, de financement, etc. Ces comptes étaient élaborés par la Banque de France, mais ils n'étaient pas publiés jusqu'à présent. Dans le cadre d'une orientation de la Banque centrale européenne (BCE), la Banque de France a décidé de publier ces comptes délicats à construire, qui reposent sur un certain nombre d'hypothèses, avec une rétropolation jusqu'en 2012. La commission a seulement regretté qu'il se révèle impossible de remonter plus loin pour appréhender les transformations de la sphère financière dans les années 1990-2000, mais un tel exercice se heurte à des difficultés techniques importantes. La commission a néanmoins salué cette avancée, d'autant que ces comptes changent un peu la vision de l'économie. Ils montrent notamment la part assez faible du crédit accordé par les banques aux entreprises non financières. La commission n'a pas élaboré d'avis comportant des recommandations sur le sujet, elle s'est simplement félicitée de cette publication qui permet de mieux connaître les circuits de financement entre les acteurs.

Gunther CAPELLE-BLANCARD précise que le point majeur qui a dominé les discussions au sein de la commission a concerné la publication du rapport sur la mise à disposition des données du secteur bancaire et financier. Le rapport a été rendu en juin dernier et a fait apparaître des différences de points de vue entre les utilisateurs et les producteurs de bases de données. Ce rapport, dont il a personnellement rédigé la première partie, présente l'état des lieux de l'existant, en France et à l'étranger. La seconde partie fournit le point de vue des producteurs de données. Un Chronique (i.e. 4-pages) a été réalisé par l'équipe permanente du Cnis pour en faire une synthèse, mais ce document n'a pas encore été publié. Des propositions sont attendues de la Banque de France pour envisager une suite à ce rapport. Il appartient au Cnis de faire vivre le débat et c'est l'une des perspectives de la commission que de reprendre les éléments que contient ce rapport pour assurer son suivi.

Enfin, la commission s'est intéressée à l'investissement socialement responsable (ISR) avec la commission Environnement et développement durable. L'investissement socialement responsable consiste à investir non pas sur la base de critères financiers, mais en s'appuyant sur des critères extra financiers relatifs à l'environnement, aux aspects sociétaux et à la gouvernance des entreprises. La problématique se révèle très large et son étude dépend en grande partie de la divulgation volontaire des informations par les

entreprises elles-mêmes. Or en ce domaine, la statistique publique peut avoir un rôle à jouer. Aujourd'hui, l'information reste très éparpillée, peu homogène et ne présente pas toujours la meilleure qualité. La statistique publique pourrait uniformiser et rendre l'information plus accessible pour le grand public.

Comme bien souvent, l'information apparaît assez dispersée. Voilà dix ans, il importait de produire de l'information statistique quantitative. Aujourd'hui, l'information est pléthorique. Il ne s'agit plus de produire l'information, mais de la rendre plus accessible. Les débats ont montré que les utilisateurs eux-mêmes ignoraient l'existence de certaines bases de données. L'effort doit donc porter sur la mise à disposition de ces données, la statistique publique ayant rappelé les contraintes de respect du secret commercial et statistique. Les deux commissions ont conjointement appelé les autorités publiques à faciliter cette mise à disposition, d'autant qu'il existe une loi obligeant les entreprises à divulguer ces informations. L'information existe, mais elle reste inutilisable, car trop dispersée. Il paraîtrait pertinent de constituer une base de données pour renforcer la visibilité des informations déjà accessibles. Au cours de cette commission conjointe, le ministère de l'Environnement a également évoqué le label ISR qu'il envisageait de mettre en place.

La réunion a permis par ailleurs d'aborder les dix indicateurs complémentaires au PIB. Ces dix indicateurs ont été retenus pour former un tableau de bord qui alimentera un rapport annexé à la loi de finances. La commission Environnement et développement durable veillera à la mise à disposition de ces dix indicateurs et aux informations utiles à leur compréhension.

**Yannick MOREAU** rappelle que le sujet de l'accès aux données bancaires a fait l'objet de longs débats au cours des deux bureaux précédents de juin et septembre. À cette occasion, la Banque de France avait indiqué qu'elle continuera de réaliser des progrès pour améliorer l'accès à ses données. La présidente indique que le secrétariat général a prévu de rédiger un document de quatre pages pour tous les groupes de travail. Un tel document sera donc préparé sur le sujet. Ces documents sont importants car ils permettent de rendre plus visibles les travaux de grande qualité réalisés par les groupes.

**Gilles POUZIN, représentant la CFTC**, observe qu'il restait des zones d'ombre dans la cohérence des chiffres sur les comptes en qui-à-qui et demande si ces points ont été améliorés. S'agissant de l'accès aux données bancaires, il rappelle que François Villeroy de Galhau, le nouveau Gouverneur de la Banque de France a, lors de son audition devant le Parlement, affirmé qu'il répondrait à cette question en ouvrant les données de la Banque de France. Cette ouverture permettra peut-être d'avancer dans la voie d'une plus grande accessibilité de ces données. Il considère enfin que l'investissement socialement responsable participe sans doute d'une bonne idée. Pour autant, lorsque l'Autorité des marchés financiers a réalisé une étude sur 400 fonds ISR, publiée la semaine dernière, elle s'est trouvée dans l'impossibilité de vérifier la nature, l'utilisation et les méthodes de sélection des sociétés sur des critères extra financiers pour 75 % d'entre eux.

**Jacques FOURNIER, représentant la Banque de France**, précise que la Banque de France considère le rapport sur l'accès aux données comme un point d'étape et précise que la Banque continuera son action visant à élargir cet accès.

**Yannick MOREAU** indique que le bureau sera heureux d'être tenu informé des évolutions prévues dans l'ouverture des données.

**Jacques FOURNIER** affirme que la Banque de France a déjà très largement progressé au cours des dernières années, mais se trouve limitée par le temps et différentes contraintes juridiques, notamment européennes, qui s'imposent à toutes les banques centrales sur certaines données. Sous cette réserve, la Banque de France garde la volonté d'ouvrir plus largement ses données.

**Yannick MOREAU** estime qu'il importe de pouvoir suivre les travaux entrepris.

**Jacques FOURNIER** affirme que le Cnis sera tenu informé.

**Nicolas PROKOVAS, représentant la CGT**, se félicite d'entendre que la volonté d'étendre l'accès aux données bancaires est désormais inscrit dans le marbre. Il salue par ailleurs la qualité du rapport du groupe de travail présenté en juin à la commission.

**Yannick MOREAU** indique qu'elle a pris note des difficultés d'accès à certaines données du fait de la méconnaissance de leur existence par les utilisateurs et estime que ces difficultés pourraient être évoquées

dans le cadre de l'avis général. Pour l'utilisateur, il se révèle parfois difficile de recenser toutes les données disponibles, quel que soit le sujet concerné. La question mérite donc d'être approfondie.

**Jean-Paul BETBÈZE** observe que les experts-comptables travaillent sur l'investissement socialement responsable. Il semblerait donc pertinent de consulter l'Ordre des experts-comptables qui pourrait homogénéiser les pratiques.

**Yannick MOREAU** remercie Jean-Paul Betbèze pour cette idée.

**Henriette LANTIN** rappelle qu'une commission Environnement et développement durable s'est tenue voilà deux ans sur la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). À cette occasion, un membre de l'Association des experts-comptables avait évoqué les difficultés rencontrées par les experts-comptables sur le sujet.

**Jean-Paul BETBÈZE** estime néanmoins que se rapprocher des plus importants cabinets d'expertise comptable au monde, au premier rang desquels figure Deloitte, pourrait se révéler pertinent.

### ***Commission Services publics et services aux publics***

**Pierre-Yves GEOFFARD, Président de la commission Services publics et services aux publics,** rappelle que la dernière commission s'est tenue le 24 novembre pour aborder les problématiques de l'insécurité qu'elle suit de longue date. La commission a bénéficié d'une présentation du nouveau service statistique ministériel du ministère de l'Intérieur, le SSMSI, ainsi que d'une présentation du service statistique ministériel de la justice et de l'Observatoire national de la délinquance et de la réponse pénale (ONDRP). La commission a débattu une nouvelle fois de l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS). Il est ressorti de ces échanges une interrogation d'un certain nombre de membres de la commission sur l'opportunité de conduire une enquête de victimation annuelle en population générale qui complète les statistiques issues de l'activité des forces de police et de gendarmerie. Il est également apparu quelques ambiguïtés dans le partage des missions entre l'ONDRP et le SSMSI qui pourrait conditionner la lisibilité des statistiques dans ce domaine. Les discussions ont par ailleurs fait apparaître une carence dans l'appareil statistique concernant la criminalité sans victime directe (délinquance économique, financière, etc.). L'enquête CVS étant évoquée à chaque réunion de la commission, la décision a été prise d'organiser une réunion intermédiaire ouverte à quelques personnes particulièrement concernées pour discuter de manière plus approfondie des enjeux de cette enquête et du fonctionnement de son comité de concertation, qui ne s'est pas forcément réuni à la fréquence convenue.

**Yannick MOREAU** souligne la qualité des présentations et salue l'introduction du débat par un chercheur, qui a insisté sur le fait que les enquêtes de victimation sont centrales pour connaître l'insécurité subie et perçue, mais ne comblent pas l'absence de données quand il n'y a pas de victimes directes, une faiblesse qui ne ressortait pas des autres exposés. La Présidente estime qu'il faut parfois susciter le contradictoire. Certains participants, représentant les organisations syndicales par exemple, sont intervenus, comme d'autres services intéressés par la production des données. Le travail du secrétariat général consistant à se rapprocher des utilisateurs de données apparaît tout à fait utile à cet égard. Elle regrette toutefois que le temps ait manqué pour examiner les programmes de travail des services statistiques.

**Jean-Luc TAVERNIER, le directeur général de l'Insee,** demande si l'ONDRP était représenté. Il demande également des précisions sur le comité de concertation.

**Pierre-Yves GEOFFARD** répond par l'affirmative. Les services statistiques du ministère de l'Intérieur et du ministère de la Justice ainsi que l'ONDRP étaient présents.

**Dominique ALLAIN** précise que la réunion s'est ouverte avec une première phase institutionnelle, avant un focus sur l'enquête CVS. Elle explique par ailleurs que le comité de concertation n'a pas encore pu se réunir en 2015.

**Yannick MOREAU** observe qu'assez souvent dans la vie des administrations françaises, les réunions ne sont pas organisées si personne d'en prendre la responsabilité.

**Jean-Luc TAVERNIER** indique que ce comité a été créé pour rassembler l'ONDRP et le nouveau SSMSI avec l'Insee. Il revient sans doute à l'Insee de prendre l'initiative d'organiser ces réunions.

**Pierre-Yves GEOFFARD** ajoute que la commission a également souligné la grande différence qu'il convient de rappeler, surtout dans le contexte actuel, entre fichage et base de données à usage statistique. Il existe un risque réel, qui n'a pas encore émergé pour l'instant, de menace de la statistique publique au nom de la protection de la vie individuelle. La commission a considéré que la vigilance reste de mise sur le sujet.

**Jean-Paul BETBÈZE** demande s'il existe une définition européenne sur les notions de violences.

**Dominique ALLAIN** rappelle qu'il existe une coordination européenne ; Eurostat travaille sur ce sujet, en lien avec les Nations Unies. L'enquête CVS doit évoluer pour se conformer à certaines recommandations ; ce travail est prévu.

**Yannick MOREAU** observe que les statistiques ne se développent pas de la même manière selon les domaines et les ministères. Jusqu'à une date récente, le ministère de l'Intérieur ne comptait pas de service statistique en tant que tel. La montée en puissance du SSMSI prendra donc un certain temps. Il est important que la France puisse bien situer le développement de son système statistique, dans les différents domaines qu'il couvre, à la fois historiquement et par rapport aux autres pays. Le développement s'est fait en 1945 surtout dans le domaine de l'économie et dans le domaine de la population. Les statistiques sociales ont connu un large essor à partir des années 1970-1980. Pour le ministère de l'Intérieur, le travail statistique systématique arrive 30 ans plus tard et la coordination avec la Justice reste à améliorer. Il serait bon de savoir à quel stade se trouvent les autres pays, d'autant qu'il s'agit d'un domaine en développement dans lequel la demande d'informations complémentaires est forte.

**Pierre-Yves GEOFFARD** remarque qu'il faut trouver un compromis pour la comparabilité de l'enquête CVS avec les enquêtes menées dans d'autres pays. L'enquête CVS ne mesure pas forcément la délinquance, mais elle permet d'observer les tendances annuellement. Il importe donc de conserver les mêmes variables et d'éviter de grandes ruptures. Or tous les pays européens n'ont pas adopté les mêmes concepts. Une adaptation à la marge d'un questionnaire à l'autre permet de se rapprocher progressivement des autres référentiels.

**Jean-Paul BETBÈZE** estime que l'on gagnerait à plus de convergence.

**Jean-Luc TAVERNIER** signale une publication très récente de l'ONDRP sur l'évolution de certains délits sur une vingtaine d'années en France et en Allemagne. L'Observatoire indiquait que les évolutions s'avéraient comparables, mais que les niveaux l'étaient moins.

### ***Commission Emploi, qualification et revenus du travail***

**Jean-Christophe SCIBERRAS, Président de la commission Emploi, qualification et revenus du travail**, indique que la commission a abordé cinq thématiques au cours de ses deux séances de l'année 2015. Au premier semestre, elle a évoqué les conclusions du groupe de consultation sur la mesure du chômage et les statistiques mensuelles de Pôle emploi et de la DARES et la mesure des effets de la politique d'insertion professionnelle des habitants dans les quartiers de la politique de la ville. À l'automne, un point a été présenté sur les travaux du groupe de travail présidé par Bernard Gazier sur les différentes formes d'emploi et la commission a lancé un groupe sur la mesure du travail dissimulé. La mesure des discriminations dans le travail pourrait également faire l'objet de réflexions à terme. Jean-Christophe SCIBERRAS propose à Christel COLIN de compléter ses propos relatifs au groupe de consultation.

**Christel COLIN, représentant la DARES**, précise que ce groupe de consultation s'était mis en place sous l'égide du Cnis pour travailler à la refonte de la publication DARES-Pôle emploi sur les statistiques mensuelles de demandeurs d'emploi pour tenir compte des recommandations de l'Autorité de la statistique publique formulées dans le cadre de la labellisation de ces statistiques. Les propositions présentées à la commission de printemps ont fait consensus. Une nouvelle maquette de la publication a été envoyée au groupe de consultation en novembre. Elle a suscité quelques réactions. La nouvelle publication sera mise en œuvre fin janvier pour les statistiques relatives au mois de décembre. Plus courte, plus ramassée, la publication devrait gagner en visibilité. Pour autant, conformément aux recommandations du groupe, la nouvelle publication n'entraîne aucune perte d'information, puisqu'elle comporte des renvois explicites *via* des liens hypertextes vers des séries statistiques complémentaires. Elle permettra même d'approfondir certains aspects.

**Jean-Christophe SCIBERRAS** observe que ce débat a servi très concrètement à la production de statistiques particulièrement suivies dans le contexte actuel. La statistique mensuelle à elle seule se révèle

un peu pauvre ou peut donner lieu à des interprétations diverses. C'est la raison pour laquelle il convenait d'assurer la lisibilité des évolutions statistiques dans le temps pour donner plus de sens à la mesure mensuelle et ne plus se concentrer, comme aujourd'hui, sur une pure lecture ponctuelle.

**Yannick MOREAU** remarque que l'on se concentre sur le chiffre mensuel parce qu'il est repris par les journalistes. Elle s'enquiert de la communication de la statistique trimestrielle.

**Jean-Luc TAVERNIER** indique que le débat existe de longue date. Il est à nouveau apparu lors de la labellisation des demandes d'emploi en fin de mois (DEFM) par l'Autorité de la statistique publique. Il conviendrait de réduire l'attention portée sur les évolutions mensuelles de DEFM. Une solution consisterait à publier un taux de chômage au sens du BIT mensuel, mais le directeur général refuse de s'engager dans cette voie qui nécessiterait de multiplier par trois le coût de l'enquête. Une autre solution viserait à mettre l'accent dans les commentaires sur les évolutions en tendance et à pondérer le chiffre mensuel. C'est à cette tâche que s'attelle la nouvelle maquette. Reste cependant à savoir de quelle manière les journalistes se saisiront de ces évolutions. Il n'existe pas de solution évidente.

**Christel COLIN** ajoute que la publication comporte également une nouveauté, en indiquant le seuil de l'ampleur de l'évolution. À la manière d'un intervalle de confiance, ce seuil permet de préciser si une évolution mensuelle de 25 000 personnes est significative ou non, compte tenu de ce qui a été observé au cours des années passées.

**Jean-Christophe SCIBERRAS** indique que la commission a examiné une étude sur les politiques d'insertion. La définition des quartiers a évolué récemment, et des échanges se sont noués sur la lisibilité des résultats obtenus, leur évolution et leur comparabilité dans le temps. La commission a souhaité continuer de suivre ces sujets importants auxquels des moyens et de l'énergie sont consacrés. La mesure de l'efficacité des politiques publiques se heurte tout de même à de très sérieuses difficultés d'analyse, car les périmètres géographiques changent et les critères restent incertains.

**Dominique ALLAIN** reconnaît qu'il s'est avéré impossible d'isoler l'effet des politiques publiques sur les résultats obtenus.

**Jean-Christophe SCIBERRAS** explique qu'en septembre, Bernard Gazier a présenté l'avancement des travaux du groupe qu'il préside sur la diversité des formes d'emploi. Ce chantier arrivera à son terme en février-mars 2016. L'analyse se veut relativement large, dépassant le seul emploi salarié pour s'intéresser aussi aux formes non salariées de travail et aux nouvelles formes d'emploi. Les travaux avancent bien. Le groupe s'est déjà réuni une dizaine de fois. Il a néanmoins rencontré des difficultés, notamment avec la mise en place de la DSN qui complique le suivi de certaines formes d'emploi, en particulier les contrats à durée déterminée de moins d'un mois. Rendez-vous est pris à la prochaine commission pour la présentation des conclusions. Le groupe a pour ambition de catégoriser ces contrats non seulement du point de vue juridique, mais en termes de flexibilité ou d'acceptabilité, pour observer le fonctionnement réel du marché du travail. Ces questions revêtent une grande importance à la veille de la renégociation de la convention de l'assurance chômage et la production de ce groupe pourrait éclairer les partenaires sociaux engagés dans cette démarche.

Le groupe sur la mesure du travail dissimulé a été lancé à l'occasion de la commission de septembre, sous la présidence d'Alain Gubian. Ce thème se révèle délicat dans son appréhension statistique. Néanmoins, il est apparu utile à la commission de continuer de l'examiner, d'autant que, là encore, le système peut évoluer. Il importe notamment de mesurer en quoi les formes ouvertes comme le travail détaché peuvent contribuer au travail dissimulé. Ces thématiques s'avèrent très sensibles pour certaines professions, en particulier le bâtiment et les travaux publics.

**Jean-Paul BETBÈZE** souligne qu'elle l'est plus encore pour les agriculteurs.

**Jean-Christophe SCIBERRAS** précise que le groupe devrait achever ses travaux à l'automne 2016. La commission s'est attachée à sérier les zones éventuelles de recouvrement entre ces deux groupes de travail sur les formes d'emploi et le travail dissimulé et suivra ces travaux de près. Enfin, la commission a souligné son intérêt pour le suivi des discriminations dans l'emploi, une question récurrente dans les politiques publiques, encore renforcée dans le contexte actuel. Lui-même a rendu un rapport au ministre du Travail et au ministre de la Ville sur cette question fin mai. La commission a été saisie d'une question sur les discriminations syndicales. La manière d'aborder le sujet doit être précisée et objectivée, avec un appel très salutaire à une rigueur statistique qui pourrait être mise en œuvre. L'évolution des carrières syndicales



constitue un très bon domaine de recherche, car il existe des données accessibles importantes dans les entreprises. Même si l'on peut s'interroger sur la manière d'aborder le sujet, il mérite de l'être. Le groupe de dialogue qu'il anime avec les partenaires sociaux et des représentants de la société civile sera d'ailleurs réactivé le 18 décembre prochain sous la houlette des deux ministres. Il serait bon de pouvoir l'alimenter des travaux du Cnis.

**Yannick MOREAU** signale que ce sujet sera abordé plus précisément au cours de l'après-midi et salue la complémentarité des travaux.

**Jean-Christophe SCIBERRAS** ajoute que le groupe de dialogue avait, dans son premier rapport, lancé un appel en ce sens.

**Yannick MOREAU** souligne que le Cnis s'attachera à répondre à cet appel.

**Gilles POUZIN** rappelle que la CFTC, la CGT et la CFDT sont parties prenantes de l'Observatoire de la discrimination syndicale. Le sujet se révèle effectivement important, mais il conviendrait qu'il soit plus rassembleur, pour ne pas être pris uniquement sous le prisme du microcosme syndical. Il s'inscrit en effet dans les problématiques plus larges de la syndicalisation, du dialogue social, des risques psychosociaux en entreprise et de différents champs sur lesquels il existe très peu de données aujourd'hui. Les avis du Cnis ont déjà souligné par le passé l'importance de mesurer le coût des risques psychosociaux qui ne sont pas appréhendés par les accidents du travail, alors que ces maux naissent souvent en entreprise et sont payés par le régime général de l'assurance maladie.

**Sophie TASQUÉ, représentant Force Ouvrière**, signale que la confédération Force Ouvrière apporte son soutien à ce groupe de travail sur un sujet majeur. Il s'agit en effet de comprendre comment se déroule, dans la réalité, la démocratie sociale en entreprise. Cette mesure paraît d'autant plus fondamentale dans le contexte actuel et les réformes successives du droit du travail qui visent à faire de l'entreprise le lieu prioritaire de la négociation qui prévaudrait sur le contrat de travail ou la loi.

**Christel COLIN** précise que sur les sujets de démocratie sociale, d'observation des relations professionnelles et de négociation d'entreprise, la DARES conduit un certain nombre de travaux, notamment l'enquête REPONSE qui se déroule tous les six ans. L'édition 2017 de cette enquête est en cours de préparation, avec une concertation importante au sein du comité scientifique et avec les partenaires sociaux. Elle salue d'ailleurs la participation très large de ceux-ci à la dernière réunion de concertation. Cette nouvelle édition tiendra notamment compte des dernières évolutions de la réglementation en matière de dialogue social.

**Nicolas PROKOVAS** souligne l'intérêt, la qualité et le sérieux de l'enquête REPONSE pour les utilisateurs et estime qu'elle alimentera en grande partie la réflexion que le groupe envisagé aura à conduire.

**Yannick MOREAU** observe que cette commission est très sollicitée par des groupes de travail, traduisant aussi l'intérêt de la société française pour ces questions.

### ***Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (CNERP)***

**Henriette LANTIN** présente les excuses du président, Jean-Claude Frécon et de Chantal Cases qui n'ont pas pu assister à cette séance. Elle rappelle que la commission nationale d'évaluation du recensement de la population est une commission fermée qui se réunit deux fois l'an. Suite aux dernières élections municipales, la CNERP a dû renouveler l'ensemble des représentants d'élus. Ce renouvellement est positif, puisque de nombreux représentants d'associations qui ne venaient pas auparavant assistent désormais aux réunions. Ces associations ont engagé un dialogue très actif avec l'Insee au sein de cette commission. La CNERP regrette néanmoins vivement l'absence de l'Association des maires de France. Il convient de souligner la réussite du recensement par internet qui s'est généralisé en 2015 ; près d'un tiers des ménages ont répondu par internet. Le support papier demeure cependant pour tous ceux qui ne souhaitent pas répondre par internet.

La collecte du recensement de la population s'appuie sur le répertoire des immeubles localisés (RIL). Avec la généralisation de la collecte par internet, l'Insee modernise ses outils. À ce titre, la CNERP a mandaté un groupe technique de travail pour renforcer les liens entre l'Insee et les communes, notamment pour la gestion du RIL, et faire en sorte que le recensement se passe au mieux. Le groupe devrait se réunir une dizaine de fois pour rendre son rapport fin 2016. À terme, une plate-forme commune entre l'Insee et les

correspondants du répertoire d'immeubles localisés dans les communes permettra de disposer d'une information plus rapide, de meilleure qualité et impliquera davantage les communes. Ces dernières seront ainsi sensibilisées à la nécessité d'établir un fichier d'adresses correct, puisque la qualité de la collecte et donc le calcul de la population légale en dépendent. La CNERP suit le sujet avec attention et un point sera effectué à chaque réunion sur l'avancement de ce groupe de travail qui rassemble un certain nombre de correspondants du répertoire d'immeubles localisés.

**Yannick MOREAU** observe que le bureau n'accueille toujours pas des représentants des associations d'élus et le déplore. Elle en fera donc une nouvelle priorité pour l'an prochain. Les statistiques territoriales constituent des sujets très importants, tout comme le recensement de la population. Il ne faut pas se satisfaire de l'absence de certains membres au Bureau.

**Nicolas PROKOVAS** regrette également l'absence des maires de France, mais aussi celle de certains présidents de commissions. Il remercie au contraire les présidents qui sont aujourd'hui présents. Il observe par ailleurs que la question du dialogue avec les référentiels d'adresses constitue un sujet extrêmement sensible et se demande si les dispositions permettant de sécuriser les accès, autour du projet Rorcal (i.e. modernisation de la gestion du RIL), soulèvent des problématiques vis-à-vis de la CNIL.

**Yannick MOREAU** remercie également les présidents de commissions présents ce matin. Elle signale que les autres présidents, même s'ils sont absents au Bureau, restent en contact fréquent avec elle-même et le Secrétariat général.

**Jean-Luc TAVERNIER** signale que certains représentants de l'Insee ont rencontré l'ADF, qui a promis de nommer un représentant pour le Cnis. Il signale par ailleurs que parmi les contestations qui peuvent être formulées par certaines communes figurent des indices assez concordants de sous-estimation de la population dans les communes de la grande couronne parisienne à forte proportion de population immigrée ou de descendants d'immigrés, avec une présomption de sous-estimation du nombre de personnes dans le logement. Un dialogue très fourni s'est noué de longue date avec le maire de Grigny notamment. Le maire de Courcouronnes, président de l'Association des maires d'Île-de-France s'est également rapproché de l'Insee. Un travail est en cours, sous réserve des autorisations de la CNIL, pour vérifier la concordance entre les données du recensement et celles recueillies par le rectorat au moment de l'insertion des enfants dans le système scolaire. L'exercice se révèle néanmoins difficile, car l'absence d'identifiant nécessite un appariement manuel à partir des patronymes.

**Yannick MOREAU** reconnaît qu'il s'agit d'un sujet d'intérêt.

**Gilles POUZIN** s'enquiert de l'ampleur de la sous-estimation.

**Jean-Luc TAVERNIER** explique que les communes sont surprises par le nombre d'enfants arrivant en maternelle, assez différent des données dérivées du recensement.

**Gilles POUZIN** observe que cette question soulève des enjeux de moyens pour les communes.

**Jean-Luc TAVERNIER** confirme qu'il s'agit moins d'un sujet macro-démographique que d'une question de répartition équitable des dotations entre les collectivités locales.

**Dominique ALLAIN** propose de communiquer une réponse chiffrée ultérieurement. Elle précise que l'Insee a demandé en commission dans le cadre de l'article 7 bis de la loi de 1951 l'accès aux fichiers des enfants scolarisés détenus par le rectorat pour procéder aux vérifications *ad hoc*.

### ***Commission Démographie et questions sociales et commission Territoires du premier semestre***

Le thème du logement a été abordé à la commission Démographie et questions sociales et à la commission Territoires au premier semestre. Des résultats nationaux de l'enquête Logement et de l'enquête Phébus sur la performance énergétique ont été présentés lors de la commission Démographie. et un focus a été réalisé sur les prix des logements et sur le calcul des loyers en Île-de-France. Ce calcul découle d'une opération menée par l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne (OLAP) et étalonnée par le comité du label pour le Cnis. Cette méthode a été adoptée dans l'ensemble des autres observatoires de loyers de France dans le cadre de la loi ALUR. La commission Démographie a noté que l'accès aux données fiscales avait permis des avancées pour la statistique publique et les études, mais que des efforts restaient à accomplir sur la gouvernance dans le domaine du logement. Il s'agit d'appréhender la manière dont

s'organise le dispositif d'information entre le service statistique du ministère de l'Environnement, l'Insee et les autres organismes qui concourent à la mise à disposition de données. La commission a également recommandé que des progrès soient consentis pour améliorer la connaissance des prêts immobiliers en développant une collaboration avec la Banque de France. La commission Territoires s'est quant à elle intéressée aux questions d'observation et de connaissance du parc de logement au niveau local. Cette réunion a connu un vif succès et rassemblé près d'une centaine de participants. Il est ressorti de cette commission qu'il n'existe pas de définition du logement social et que les différentes collectes s'appuient sur une notion opérationnelle. De ce fait, les enquêtes et données administratives ne couvrent pas forcément le même périmètre. Le Cnis a prévu de faire connaître les différentes définitions existantes recensées par le ministère de l'Environnement.

La commission Démographie et questions sociales s'est intéressée, lors de sa réunion d'automne, aux flux migratoires. En l'absence de sources sur les sorties, l'Insee a réalisé des investissements importants et travaillé à des hypothèses permettant de mesurer ces sorties plutôt que de les estimer par miroir à partir des registres d'arrivées qui ne sont pas forcément renseignés convenablement. La commission a noté que le cadre juridique actuel en matière de statistiques ethniques suffisait pour la statistique publique, mais qu'il fallait probablement, en dehors de la statistique publique, s'appuyer sur des enquêtes de *testing*. Un débat s'est noué autour de l'enquête Trajectoires et origines de l'Ined. L'Insee a présenté ses travaux sur les flux migratoires et a récemment publié un document très pédagogique sur les définitions des différentes notions. L'OCDE a présenté son étude sur l'expatriation en Allemagne et a évoqué une réflexion prospective sur une typologie des migrations.

Le groupe de Claude Thélot sur les ruptures familiales est associé à cette commission. Il ressort de ces travaux une réflexion sur des questions de gouvernance et de pilotage du système d'information dans ce domaine des ruptures, beaucoup de services étant partie prenante. Le groupe devrait proposer une nomenclature des situations familiales plus ou moins agrégée et des éléments utiles à la réflexion actuelle de la statistique publique sur les liens entre ménage et famille dans le recensement. Le rapport est attendu pour le mois de mars.

### ***Commission Territoires d'automne***

Après le thème du logement au premier semestre, la commission Territoires a abordé les statistiques transfrontalières et les enjeux et les pratiques aux frontières françaises, dans les territoires transfrontaliers. Les Suisses du canton de Vaud sont intervenus à l'occasion de cette commission qui a fait ressortir des problèmes de concepts et de méthodes entre pays. Ces problèmes, visibles au sein d'un même pays se révèlent encore plus criants lorsqu'il s'agit de faire travailler plusieurs pays ensemble. Il apparaît donc important d'harmoniser ces méthodes et concepts. Dans ce cadre, la voie du carroyage, qui permet de s'extraire des découpages administratifs, est considérée comme prometteuse.

### ***Commission Entreprises et stratégies de marché***

La commission Entreprises et stratégies de marché a évoqué la filière bois au printemps, en présence des fédérations professionnelles. Les statistiques structurelles paraissent suffisantes. Les statistiques conjoncturelles existent aussi. Néanmoins, la filière évolue très rapidement et les changements d'usages nécessitent d'assurer une veille. À l'automne, la commission a évoqué les différentes voies d'amélioration du diagnostic économique, en particulier avec le profilage. Le profilage marque le passage d'une définition de l'entreprise comme une unité légale à une définition de l'entreprise comme une organisation économique. La statistique publique devra suivre l'évolution de cette démarche en devenir tout en conservant, dans certaines analyses, les deux concepts à savoir celui de l'unité légale et celui de l'entreprise profilée. Cette coexistence est à accompagner auprès de l'utilisateur.

**Jean-Paul BETBÈZE** s'enquiert des enjeux que soulève le profilage.

**Dominique ALLAIN** explique qu'il s'agit de mener une approche économique. Les dernières études sur l'industrie faisaient apparaître des emplois et une valeur ajoutée en nette diminution. Le profilage redéfinit les paramètres économiques et permet une analyse bien plus réelle du fonctionnement de l'unité. Le cadre juridique, à l'inverse, ne permet pas d'approcher la réalité du diagnostic économique. Il gonfle par exemple l'importance du service. Ainsi, de nombreuses unités légales du secteur des services sont désormais associées à des entreprises profilées des secteurs du commerce et de l'industrie. Cet exercice réaffecte aussi totalement les grands agrégats économiques sur l'emploi, la valeur ajoutée et l'investissement.

## **Commission Environnement et développement durable**

La commission Environnement et développement durable s'est intéressée aux apports potentiels de la statistique publique dans l'observation de la ville durable. Or les concepts sur ces sujets émergents ne sont pas complètement affirmés. La notion même de ville couvre différents périmètres que ce soit au niveau français, au niveau européen ou au niveau mondial. En outre, la ville durable est davantage une démarche qu'un concept. Face à une information diversifiée et des frontières peu claires, il apparaît nécessaire de mettre un peu d'ordre. La statistique doit donc poursuivre ses réflexions en ce domaine.

**Yannick MOREAU** propose de revenir au cours de l'après-midi sur les avis des commissions élaborés en lien avec les présidents de ces instances.

**Patrick DUCHATEAU, représentant le MEDEF**, souligne l'intérêt du MEDEF pour les travaux de profilage. De plus en plus d'entreprises créent des filiales de plus ou moins grande taille pour ne pas dépasser les seuils juridiques. Ainsi, certaines entreprises emploient 600 à 700 salariés, mais sont découpées en 10 ou 15 filiales. Le groupe devient l'unité la plus pertinente du point de vue économique. Il paraît fondamental donc d'établir un répertoire qui recense exactement cette population.

**Jacques FOURNIER** précise que dans le domaine immobilier, la Banque de France a engagé un travail commun avec l'Insee et le ministère du Logement pour obtenir plus d'informations de la part des notaires. La crise économique de 1993 était en partie due à l'immobilier de bureaux et les indices privés ne se révèlent pas totalement satisfaisants. Le profilage présente également une importance fondamentale. La Banque de France publie d'ailleurs les crédits aux entreprises selon les comptes profilés depuis plusieurs années déjà. Il convient toutefois de s'intéresser aussi aux échelles européenne et internationale, surtout pour les groupes d'entreprises. Le LEI (*Legal Entity Identifier*), qui consiste à attribuer un code unique dans le monde entier aux entreprises, doit permettre d'avancer dans ce domaine. Dans une première étape, le LEI a été développé au niveau de l'unité sociale. Dans une deuxième étape, il le sera au niveau du groupe. Il paraîtrait opportun que le Cnis soutienne cette initiative qui permet d'appréhender véritablement les entreprises.

**Yannick MOREAU** remarque qu'il pourrait se révéler pertinent de prévoir un temps d'échange au sein du bureau sur le thème du profilage.

**Jean-Luc BIACABE** signale qu'une experte de l'Insee a été auditionnée voilà quelques jours par la commission économique et croissance de la Chambre de commerce de Paris et la question de l'utilité de ce profilage a été maintes fois posée.

**Yannick MOREAU** propose qu'il soit répondu à cette question à l'occasion d'un point *ad hoc*.

**Nicolas PROKOVAS** souligne que d'autres sujets présentent un grand intérêt, comme la question des statistiques ethniques, notamment si une nouvelle enquête Téo était lancée. Il demande si le groupe de travail de la CNERP informe régulièrement les commissions Territoires et Démographie intéressées par ces sujets. Il s'enquiert enfin de l'enquête sur l'insertion dans l'enseignement supérieur. Il était en effet question que toutes les enquêtes de l'enseignement supérieur soient remises à plat.

**Dominique ALLAIN** indique que les enquêtes de l'enseignement supérieur n'ont pas été abordées et prend note de la remarque.

## **II. ACTUALITÉ DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE**

**Jean-Luc TAVERNIER** annonce qu'il ne pourra pas assister à la réunion cet après-midi, puisqu'il doit se rendre à l'enterrement d'un membre de l'inspection générale de l'Insee.

### ***L'actualité internationale***

**Jean-Luc TAVERNIER** souligne qu'il continue de demander en vain la remise en cause de la fréquence annuelle des enquêtes sur les nouvelles technologies menées auprès des ménages et des entreprises. Il n'apparaît en effet plus nécessaire de connaître chaque année la proportion des entreprises dotées d'un site

web ou la proportion de ménages équipés d'un ordinateur. Disposer d'une telle information tous les trois ans suffirait.

Des travaux sont en cours pour l'élaboration d'un règlement-cadre sur les statistiques sociales qui suivra le règlement-cadre, lui-même bien avancé, sur les statistiques d'entreprises. Ce texte ne constitue pas un sujet de préoccupation pour l'instant et il devrait converger avec les pratiques françaises. L'Insee a par ailleurs été sélectionné avec l'institut statistique italien pour aider la Tunisie à moderniser son office statistique dans le cadre d'un jumelage de deux ans. Le champ de cette démarche se révèle assez large, puisqu'il couvre notamment les statistiques régionales, la comptabilité nationale et la diffusion.

### **Le cadre institutionnel français**

Le premier rapport sur les nouveaux indicateurs de richesse qui fait suite à la loi du 13 avril 2015 proposée par Eva Sas a été publié le 27 octobre. La loi prévoit que ce rapport est remis annuellement par le Gouvernement au Parlement et présente « *l'évolution sur les années passées de nouveaux indicateurs de richesse ainsi qu'une évaluation qualitative ou quantitative de l'impact des principales réformes engagées* ». Dix indicateurs ont été retenus après une large concertation conduite par France Stratégie et le Conseil économique, social et environnemental : le niveau d'endettement, l'effort de recherche, l'empreinte carbone et l'artificialisation des sols, le taux d'emploi, l'espérance de vie en bonne santé, le niveau de satisfaction, les inégalités de revenus, la pauvreté en conditions de vie et les sorties précoces du système scolaire. Ce rapport est presque systématiquement assorti de comparaisons internationales. Michel Sapin a précisé qu'un débat devrait se nouer à l'Assemblée nationale.

La loi de santé poursuit son chemin. La commission mixte paritaire a échoué à trouver un texte commun. La loi est donc repartie en deuxième lecture au Sénat après avoir été examinée le 1<sup>er</sup> décembre par l'Assemblée nationale. L'article qui crée les conditions d'un accès ouvert aux données de santé a fait l'objet d'un certain nombre d'amendements lors de l'examen du texte à l'Assemblée. Un critère de confidentialité a été ajouté aux critères d'indépendance et d'expertise qui s'appliquent aux organismes qui auront accès à ce système national de données de santé. La loi impose également la communication des résultats à la fin de la recherche, même si celle-ci ne donne pas lieu à une publication scientifique. Enfin, la CNIL pourra imposer aux organismes de recherche de confier le NIR à un organisme tiers. Le rôle de la CNIL en tant que garant de la conciliation entre l'ouverture des données et la protection de la vie privée est renforcé. L'utilisation des procédures d'autorisation simplifiées permet en effet de concentrer ses moyens sur les autorisations *a priori* les plus complexes et sur les contrôles *a posteriori*. Jean-Luc TAVERNIER suggère de convier à nouveau Franck Von Lenep à un bureau du Cnis lorsque la loi aura été adoptée.

Enfin, la loi numérique est inscrite au programme du prochain conseil des ministres, le 9 décembre. Cette loi a déjà l'objet d'une consultation publique avant son examen par le Conseil d'État. Deux articles concernent plus particulièrement la statistique publique sur l'utilisation des données privées et le NIR « haché » facilitant les appariements. Sur le premier thème de l'utilisation des données privées pour produire des statistiques, le texte s'est amélioré. La version présentée initialement à la consultation publique pouvait inquiéter assez légitimement certaines fédérations professionnelles, notamment la Fédération du commerce et de la distribution, puisqu'elle semblait donner un droit d'accès illimité aux bases de données des entreprises. La nouvelle rédaction évoque plutôt une transmission sous forme électronique d'informations. Les fédérations ne comprenaient pas non plus le degré de publicité qui serait accordé à l'instruction conduisant à considérer qu'une donnée est d'intérêt général et qu'elle mérite de passer sous le coup de cette loi. Le directeur général avait donc souhaité que l'avis du Cnis devienne obligatoire. Les montants des amendes ont été revus à la baisse, ce qui peut soulever certaines difficultés pour la statistique publique. Ce dispositif ne fonctionne que s'il repose sur un cadre juridique pérenne. Ce n'est qu'à cette condition que l'Insee pourra stopper les relevés de prix réalisés par les enquêteurs dans les magasins. Or il ressort des quelques pays qui ont déjà conduit cette opération que les amendes doivent être suffisamment élevées pour que les acteurs acceptent de jouer le jeu. En Irlande et en Autriche, en effet, certaines enseignes préfèrent aujourd'hui payer une amende plutôt que communiquer des informations. S'agissant du NIR « haché », les discussions ont essentiellement porté sur la sémantique. Le texte devrait finalement évoquer les « *opérations cryptographiques visant à empêcher la reconstitution du registre national d'identification des personnes physiques (RNIPP)* ».

### **L'actualité du service statistique public**

Voilà quelques jours, le directeur général a présenté aux journalistes les ambitions du service statistique public pour l'année 2016 en matière d'amélioration de certains calendriers de publication. L'Insee

souhaiterait gagner deux semaines sur trois indicateurs phares : le PIB, le chômage et l'inflation. Aujourd'hui, la plupart des pays publient un chiffre de l'inflation les 30/31 du mois ou le 1<sup>er</sup> du mois suivant. Eurostat procède de même au niveau européen. L'Insee reste le seul institut statistique parmi les "grands" pays à publier ce chiffre d'une manière parfaitement fiable le 15 du mois. Il communique toutefois des résultats préliminaires à Eurostat. Désormais, une estimation provisoire paraîtra en même temps que les autres "grands" pays, à la fin du mois. Néanmoins, l'indice du 15 du mois suivant continuera d'être utilisé pour toutes les indexations et questions juridiques.

La veille de ce Bureau, l'Insee a publié le taux de chômage du troisième trimestre, juste après la communication des statistiques relatives aux demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) d'octobre. L'Insee devrait désormais publier ce taux sept semaines après la fin du trimestre contre neuf semaines aujourd'hui. Le taux de chômage au sens du BIT paraîtra donc avant les premiers chiffres des DEFM du trimestre suivant, soit le 19 mai 2016 pour le taux du premier trimestre 2016.

Disposer d'une première estimation du PIB 30 jours après la fin du trimestre constitue un vieux projet. L'Insee publiera ce « flash estimate » à partir des résultats du quatrième trimestre 2015 le 29 janvier au lieu du 13 février. La décision n'a pas encore été prise, mais il est possible que les autres pays européens fassent de même, permettant la communication d'un PIB pour la zone euro à 30 jours. La France restera le seul pays à publier la fiche de PIB complète (avec estimations de la consommation, des investissements, des stocks et des exportations et importations) en même temps que le PIB. Ce sera une troisième publication sur les comptes trimestriels, puisque cette publication à 30 jours s'ajoutera à la réévaluation plus précise à 60 jours et aux comptes d'agents (ménages, entreprises, déficit public) publiés à 85 jours, tout ceci réalisé par des équipes dont les effectifs ne progressent pas. Ces évolutions s'accompagnent néanmoins d'une petite régression. Ainsi, les comptes annuels ne seront plus publiés le 15 mai, mais à la fin du mois de mai ou début juin, compte tenu de la charge de travail des équipes.

Un autre projet d'amélioration des délais de publication devrait être engagé très prochainement. Aujourd'hui, l'Insee publie les distributions de revenus et les taux de pauvreté 21 mois après la fin de l'année. Ces informations sont fondées sur des données administratives notamment fiscales dont l'Institut ne maîtrise pas la production. Pour tenter de réduire ces délais, l'Insee a essayé de réaliser de la micro simulation en faisant vieillir un échantillon de ménages d'une année sur l'autre à partir notamment de l'évolution globale des salaires, des minimas sociaux, des revenus du capital et du taux de chômage. Les équipes ont effectué des simulations rétrospectives sur deux ou trois ans et ont retrouvé le même sens d'évolution du taux de pauvreté, même si les variations sont parfois sous-estimées. Au vu de l'ampleur de la demande sociale sur le sujet et des perspectives très lointaines d'améliorer les délais de publication à partir des données administratives, l'Insee a décidé de publier ces estimations en fin d'année pour l'année 2014, c'est-à-dire sous 12 mois.

**Jean-Luc TAVERNIER** signale quelques changements au sein du comité de direction de l'Insee. Eric Dubois n'est toujours pas remplacé. Stéphane Grégoir, directeur de la méthodologie, prendra, au 1<sup>er</sup> janvier prochain, les fonctions de doyen de l'école d'économie de Toulouse. Il sera remplacé par Sylvie Lagarde, l'ancien chef du département Emploi et revenu d'activité et actuellement directrice régionale d'Île-de-France. Fabienne Rosenwald a été nommée en Conseil des ministres pour prendre la direction de la Depp à compter du 7 décembre. Elle sera remplacée par Christel Colin à la tête de la Direction des statistiques d'entreprises.

La montée en charge du service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) se poursuit. Il avait pour objectif de publier les données mensuelles sur les statistiques d'enregistrement dans les filières de gendarmerie et de police à l'été. Sa première publication est parue le 6 octobre avec l'ouverture de son site internet Interstat. Le service commence à investir les prérogatives d'un service statistique ministériel, même si les problèmes d'adhérence avec l'ONDRP ne sont pas encore totalement résolus.

**Jean-Luc TAVERNIER** souligne par ailleurs que la communication à des organes de presse des études de l'Insee avant la levée de l'embargo se révèle de plus en plus compliquée. *L'Insee Première* est publié à minuit. Il est communiqué aux journalistes le matin précédent afin de leur permettre de préparer leurs articles. Ceux-ci ont cependant pour obligation de ne rien publier avant minuit. Avec la multiplication de la diffusion des journaux par internet, les articles du matin sont communiqués dès la veille au soir aux abonnés. Il arrive même que certains journalistes publient le même article sur le site du journal, ce qui a pu conduire le directeur général à prononcer de petites sanctions à l'encontre des journaux concernés. Néanmoins, ce dispositif devrait devenir de plus en plus difficile à faire respecter. L'Insee a donc lancé une petite consultation auprès des organes de presse pour tenter de faire évoluer la situation. Une solution consisterait à lever l'embargo vers 18 ou 20 heures pour les études de l'Insee et non pour les statistiques,

qui ne sont pas communiquées aux journalistes en amont de leur publication. La question peut également se poser pour la note de conjoncture, sous embargo jusqu'à 22 heures.

**Gilles POUZIN** s'interroge sur l'intérêt de conserver les embargos aujourd'hui. Ils présentent une certaine utilité lorsqu'il fallait tenir compte des délais d'impression pour publier les études et les articles en même temps. Désormais, les journalistes ne se rendent plus aux conférences de presse et reçoivent tous les documents par voie électronique. L'embargo paraît donc moins justifié.

**Jean-Luc TAVERNIER** invite Gilles Pouzin à participer à la consultation de l'Insee. Il observe que la plupart des journalistes continuent de penser que disposer de la publication en amont leur permet d'améliorer leur article, de consulter des producteurs et des experts tiers. À l'inverse, la levée de l'embargo pourrait inciter certains à publier leurs articles sans avoir procédé à quelques vérifications. D'autres soulignent au contraire le caractère anachronique de l'embargo et en demandent la levée. À ce stade, l'Insee s'orienterait plutôt vers un maintien de l'embargo jusqu'à 18 ou 20 heures.

### **Publications marquantes**

Le nouvel opus de *l'Insee Références sur les entreprises en France* a été présenté en conférence de presse le 27 octobre. L'accent a été mis une nouvelle fois sur l'analyse des entreprises profilées. La fragmentation des groupes en entreprises légales présente une grande instabilité dans le temps. Pour y remédier, il est possible d'étudier les entreprises au niveau des groupes, mais certains de ces groupes mènent des activités extrêmement diversifiées, relevant de secteurs d'activité et de logiques totalement différentes. L'Insee essaie donc de mettre au point une solution intermédiaire en raisonnant à partir des entreprises au sens économique du terme. Le profilage modifie la manière dont le tissu productif se répartit en fonction de la taille des entreprises et des secteurs. Il réévalue notamment le poids de l'industrie.

*France Portrait Social* est parue le 3 novembre. Réalisé en étroite collaboration avec les services statistiques ministériels dans le domaine social, cet *Insee Références* fait le point sur la situation sociale au niveau européen depuis la crise sous les angles de la fécondité, des dépenses de santé, du marché du travail, du risque de pauvreté. Il comporte également plusieurs dossiers sur l'impact sur la distribution des revenus des réformes fiscales et des réformes de prestations sociales de l'année précédente, les déterminants du sentiment d'aisance financière des ménages, le partage de l'argent au sein des couples et sur les déterminants de l'attractivité et du souhait d'entrer dans la fonction publique d'État.

Toujours dans le domaine social, la Depp vient de publier une note d'information sur la répartition territoriale des jeunes sans diplôme. Les jeunes de 16 à 25 ans qui quittent le système éducatif sans obtenir de diplôme supérieur au brevet représentaient 11,1 % des jeunes de 16 à 25 ans en 2006. Ils ne sont plus que 10,5 % en 2011. Loin d'être uniforme sur tout le territoire, la situation est sans surprise liée au contexte économique et social local. Paris mis à part, les académies où la part de ces jeunes sans diplôme s'avère la plus faible sont situées dans l'ouest et la moitié sud de la France, à l'exception du pourtour méditerranéen. La Depp a également publié un ouvrage sur l'état de l'école avec de nombreuses descriptions. Le service statistique ministériel de l'enseignement supérieur a diffusé deux études notables. La première porte sur la validation des acquis de l'expérience dans les établissements de l'enseignement supérieur en 2014 et la seconde sur la formation continue universitaire entre 2001 et 2012.

La DARES a publié de nombreuses études sur l'emploi et le chômage des 15-29 ans en 2014, le travail du dimanche, le travail des personnes handicapées, l'insertion par l'activité économique, la mobilité sociale des descendants d'immigrés ou les temps de déplacement entre domicile et travail. Il ressort de cette dernière étude que le temps de trajet s'établit en moyenne à 50 minutes par jour. 75 % des actifs utilisent une voiture et 11 % les transports en commun.

La Drees a quant à elle publié un bilan des prestations d'ordre social des départements et une étude sur les situations et profils des nouveaux retraités du régime général. Dans le secteur de la fonction publique, une publication importante est parue sur l'absentéisme pour raison de santé. Les arrêts de travail se révèlent légèrement plus nombreux que dans le secteur privé, mais leur durée est plus courte.

Une étude sur les flux migratoires est parue le 13 octobre sur les populations étrangères et immigrées et les flux migratoires entre la France et l'étranger sur la période 2006-2012. Cette publication se révèle assez difficile à lire, car il faut distinguer les personnes nées en France et celles nées à l'étranger, les personnes immigrées, les personnes nées françaises à l'étranger, etc. Les données du recensement ont fait l'objet d'une exploitation nouvelle pour, outre le solde migratoire, déduire l'expatriation sur laquelle il n'existe pas

d'information directe. L'exercice paraît suffisamment fiable pour être publié. Le directeur général a néanmoins préféré que l'estimation ne soit pas publiée dans la collection *Insee Première*, mais dans la collection plus méthodologique des *Insee Analyses* et dans un *Insee Focus*. Les reprises de presse ne font cependant pas souvent la distinction entre ces différentes publications.

De nombreuses publications ont été réalisées par le service statistique de l'environnement dans le contexte de la COP21, notamment sur les chiffres clés du climat. Une étude montre que le changement climatique constitue le premier sujet de préoccupation des Français dans le champ environnemental. Au premier rang des conséquences redoutées, les phénomènes météorologiques extrêmes et les problèmes de santé induits par le changement climatique devançant les impacts territoriaux et la dégradation des conditions de soins. Une autre étude souligne que la qualité de l'air s'améliore. Les concentrations moyennes de polluants diminuent et les dépassements des seuils réglementaires en France concernent moins de zones. Pour autant, la réglementation européenne n'est pas pleinement respectée.

**Nicolas PROKOVAS** s'étonne de la publication presque concomitante, à deux jours près, des DEFM et des chiffres du chômage. Le groupe de concertation sur la nouvelle publication s'était attaché à faire en sorte que le grand public appréhende davantage les différences entre le taux de chômage et le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois. Il aurait fallu trouver une solution pour que les deux chiffres ne paraissent pas en même temps. Il demande par ailleurs des précisions sur le colloque qui pourrait être organisé pour les 70 ans de l'Insee.

**Jean-Paul BETBÈZE** demande s'il est possible d'appréhender les stocks de pétrole dans le monde.

**Gilles POUZIN** s'enquiert des avancées sur le calcul de la balance miroir sur lequel plusieurs réserves avaient été formulées l'an dernier.

**Pierre-Yves GEOFFARD** demande des précisions sur la version actuelle de la loi numérique en matière d'autorisation de la CNIL pour le NIR « haché ». Ce point se révèle en effet très important pour les chercheurs qui souhaiteraient pouvoir apparier les données de façon simple. Une procédure d'autorisation de la CNIL prendrait plusieurs mois. La loi manquerait alors son but d'améliorer l'exploitation des statistiques publiques, les chercheurs continuant de travailler à partir de données étrangères plus accessibles.

**Jacques FOURNIER** observe que les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) fournissent déjà 27 indicateurs de richesse, dont le niveau d'endettement ou la pauvreté en conditions de vie. La Banque de France s'intéresse à ces données, car elle anime l'Observatoire de l'inclusion bancaire. Il s'enquiert donc de l'impact de la loi sur ces indicateurs. Il rappelle par ailleurs que le taux du livret A est fixé en fonction du taux d'inflation. La publication d'un taux provisoire, avec un intervalle de confiance qui peut parfois faire basculer le taux du livret A d'un côté ou de l'autre risque donc de compliquer l'exercice de communication vis-à-vis des médias.

**Jean-Luc BIACABE** reconnaît que l'étude sur les flux migratoires se révèle intéressante, mais remarque qu'elle provoque une certaine perplexité, car elle vient quasiment doubler le nombre de Français résidant à l'étranger, de l'ordre de 1,6 million d'après le répertoire des Français à l'étranger et 3 millions d'après cette enquête. Ces résultats ne sont pas neutres à l'heure où l'on explique que de nombreux Français partent à l'étranger. Il importe donc de bien cerner leur nombre. La presse s'est également fait l'écho d'une irritation du directeur général de l'Insee sur une statistique d'origine privée sur l'emploi mensuel. L'organisme en question utilise une méthode semble-t-il assez baroque pour calculer les créations d'emploi. Néanmoins, de telles initiatives risquent de se multiplier à l'avenir. L'Insee ne doit pas se sentir menacé à chaque nouvelle initiative privée en la matière, car les mauvaises données tomberont sans doute d'elles-mêmes. À l'inverse, les bonnes données pourraient contribuer à améliorer la qualité de la statistique publique.

**Jean-Luc TAVERNIER** précise que le taux de chômage et les DEFM étaient publiés de façon concomitante tous les trois mois jusqu'à présent, les DEFM d'octobre paraissant le 25 novembre et le taux de chômage du troisième trimestre le 4 ou 5 décembre. En avançant de 15 jours la publication du taux de chômage, cette situation ne se reproduira plus désormais. Un colloque sera effectivement organisé pour les 70 ans de l'Insee. L'événement devrait néanmoins rester assez modeste compte tenu des moyens contraints de l'Institut. Un appel à projets a été lancé, notamment sur l'histoire de la statistique publique. Il propose d'envoyer une information sur le sujet aux membres du bureau. S'agissant du NIR, à la suite de pressions de la CNIL, le régime purement déclaratif qui couvre la statistique publique a été refusé aux chercheurs, qui suivront donc un régime d'autorisation. Il est peu probable que le Conseil d'État ait modifié cette procédure. La communauté des chercheurs espère aujourd'hui que le texte fera l'objet d'un amendement



parlementaire. L'Insee n'est pas chargé d'estimer les stocks de pétrole. Néanmoins, le directeur général remarque que lorsqu'il était directeur de la prévision, il considérait que les informations sur l'offre, la demande ou les stocks se révélaient très lacunaires. De nombreuses initiatives ont été lancées depuis, notamment en France, pour améliorer la connaissance des stocks des pays industrialisés.

**Jacques FOURNIER** observe cependant que les prix futurs du pétrole restent toujours aussi fluctuants.

**Jean-Luc TAVERNIER** indique que des tests sont en cours sur le projet SIMSTAT visant à réduire la charge des entreprises au niveau européen en mesurant les flux du commerce extérieur d'un seul flux et en inférant les importations de la mesure des exportations. La France participe à ces tests, mais l'exercice est compliqué par des contraintes juridiques pesant sur l'échange des données d'entreprises entre instituts statistiques. Le lancement du projet sera décidé en 2016 en fonction des résultats des tests. Si le projet était lancé, son application resterait tout de même une option.

**Jacques FOURNIER** souligne toutefois que ce projet se révélerait désastreux pour comparer les balances des paiements d'un pays à l'autre. Aujourd'hui, pour établir la balance des paiements, la Banque de France dialogue avec les pays voisins et constate des asymétries massives. Outre le problème juridique lié à l'échange de données d'entreprises, ce projet peut remettre totalement en cause la qualité de la balance des paiements et, par voie de conséquence, de la mesure de la compétitivité.

**Patrick DUCHATEAU** partage cet avis.

**Jean-Luc TAVERNIER** précise que la loi "SAS" n'emporte aucune obligation nouvelle en matière d'indicateurs de richesse. D'ailleurs, la loi n'a pas défini elle-même les indicateurs devant faire l'objet d'un suivi, renvoyant cette tâche au Gouvernement. Le directeur général relève en outre que le tableau de bord, tel qu'il a été construit, ne soulève pas de problème d'alimentation.

**Jacques FOURNIER** s'enquiert dès lors de la valeur ajoutée de cette loi.

**Yannick MOREAU** observe que les 27 indicateurs de l'ONPES ne sont pas vraiment connus du grand public. La loi rend visible 10 indicateurs que le Parlement suivra de manière régulière.

**Gilles POUZIN** ajoute qu'elle vient répondre en quelque sorte au rapport Stiglitz.

**Jean-Luc TAVERNIER** précise que la proposition de loi partait du constat que le rapport économique, social et financier qui accompagne la loi de finances était trop tourné vers le PIB et la comptabilité nationale et recommandait de mettre en avant une dizaine d'indicateurs, sans poser des obligations particulières en termes de disponibilité de ces indicateurs. Quant à l'inflation, il existait auparavant un seul chiffre qui n'était jamais révisé. La double publication pourrait effectivement susciter quelques problèmes de communication vis-à-vis notamment de ceux qui souhaitent indexer leur pension alimentaire sur le taux d'inflation.

**Jacques FOURNIER** confirme que cette évolution nécessitera des efforts en termes de communication vis-à-vis des médias.

**Jean-Luc TAVERNIER** remarque que personne n'a jamais considéré que le répertoire des Français à l'étranger fournissait une information très robuste et l'Insee n'a pas reçu de plaintes de quelque institution que ce soit à la suite de cette publication. À l'occasion de sa rencontre avec la presse, le directeur général a évoqué avec les journalistes les statistiques ethniques. L'enquête Téo pourrait être relancée un jour ou l'autre. Il serait donc bon qu'un débat se noue dans la société sur les limites du questionnement sur les origines. Il conviendrait notamment de déterminer si la statistique publique doit se contenter de recueillir des informations sur le pays de naissance de la personne et de ses ascendants ou peut, comme le Conseil constitutionnel le lui permet, poser des questions sur le ressenti. La place accordée parfois par les journalistes à certains cabinets qui publient des statistiques a également été évoquée à cette occasion. Deux cabinets produisent des données sur l'emploi. ADP publie de longue date des éléments sur l'emploi aux États-Unis avec une certaine influence sur les marchés. Cette société spécialisée dans l'édition des fiches de paie recueille les données des entreprises qu'elle complète par des données d'enquêtes de conjoncture. Elle a commencé, en octobre, à publier un emploi mensuel « *en complément des statistiques de l'Insee* », comme le précisait le communiqué de presse. Jean-Luc TAVERNIER souhaitait s'assurer que les journalistes mesurent exactement la portée de ces données. Dans le cadre d'Insee 2025, les agents, quel que soit leur niveau, se montrent très inquiets de ces évolutions. Avec l'émergence du Big data, la collecte d'informations devient de moins en moins coûteuse et la statistique publique est plus facilement

« *challengée* » par d'autres sources. Les agents redoutent donc que le marché ne sache pas distinguer le bon chiffre du mauvais. L'Insee pourrait sans doute s'interroger sur l'opportunité, dans l'exercice de son rôle régalién, de proposer à ces sociétés qui produisent des chiffres d'être étalonnées et de rendre cette démarche publique. La question se pose au sein de l'Institut et reçoit des réponses pour le moins partagées. Certains estiment en effet qu'ils n'ont pas à porter un jugement sur les autres. D'autres pensent en revanche qu'il faut aller plus loin aujourd'hui.

**Jean-Paul BETBÈZE** pense que les entreprises refuseront cette démarche d'étalonnage en mettant en avant leur indépendance.

**Jean-Luc TAVERNIER** estime qu'il serait possible de communiquer sur un site que les entreprises ont refusé la démarche qui leur a été proposée. L'Insee ne peut pas pour autant leur interdire de publier les données.

**Yannick MOREAU** observe qu'une proposition intermédiaire consisterait à leur demander de publier leur méthode.

**Jean-Paul BETBÈZE** considère que les entreprises se retrancheront derrière le secret des affaires pour éviter de publier leurs méthodes.

**Jean-Luc TAVERNIER** pense qu'il s'agit surtout d'un produit d'appel qui ne repose sur aucun modèle économique.

**Jean-Paul BETBÈZE** reconnaît que la méthodologie devrait être clarifiée. Il conviendrait donc de leur proposer d'explicitier leurs méthodes.

**Jacques FOURNIER** remarque que les entreprises accepteront sans doute de publier leur méthode, mais ne communiqueront que quelques lignes qui n'apporteront aucun enseignement sur le sérieux réel de la démarche. La seule réponse face à ces nouvelles données réside dans la rapidité et la qualité de la statistique publique. Il doute en revanche que d'autres mesures puissent se révéler efficaces en la matière.

**Yannick MOREAU** note que la statistique publique peut se sentir « *challengée* » par ces nouvelles données. Elle ne doit pas pour autant se sentir menacée. Rien ne l'empêche non plus de faire un peu de rétrospective sur les statistiques privées pour en tester la robustesse, voire s'en inspirer si les méthodes employées se révèlent plus rapides et présentent une aussi grande qualité. Il faut se sentir assez libre intellectuellement.

*La séance est suspendue de 12 heures 45 à 14 heures 30.*

### III. PRÉPARATION DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 21 JANVIER 2016

**Yannick MOREAU** rappelle que l'an dernier, l'assemblée plénière du Cnis avait été introduite par une présentation de Martine Durand sur les sujets internationaux avant discussion de l'avis général. Les sujets internationaux feront, l'an prochain, l'objet d'un colloque spécifique. L'assemblée plénière pourrait donc évoquer le numérique et la statistique, lançant ainsi le travail préparatoire au colloque que le Cnis se propose d'organiser en 2017. Plusieurs personnes sont sollicitées actuellement pour réaliser de brèves interventions sur le numérique et la statistique. Olivier Passet pourrait préciser les manques qu'il entrevoit dans la statistique publique. Jean-Paul Betbèze pourrait pour sa part expliquer les sujets auxquels la statistique publique devrait s'intéresser dans un monde en transformation pour contribuer à la compréhension de ces évolutions. D'autres intervenants sont pressentis, notamment Eric Dubois ou Nicolas Colin, qui a fortement critiqué le manque de mobilisation de la France sur ces sujets numériques, mais que la Présidente ne parvient pas à joindre pour l'instant. Le secrétariat général du Cnis et l'Insee ont déjà évoqué le sujet à plusieurs reprises et ont convenu d'organiser ce colloque en 2017, car il nécessite un peu de temps de préparation.

La deuxième partie de l'assemblée plénière sera consacrée à la discussion et l'adoption de l'avis général. Autrefois, l'avis était communiqué sur table le jour de l'assemblée. L'année dernière, les grands axes avaient été présentés au bureau précédant l'assemblée avant diffusion d'un texte sur lequel les membres pouvaient réagir par courriel. Cette année, le projet d'avis général est communiqué dès à présent. Il s'inscrit

dans la continuité des précédents, puisque tous les progrès attendus n'ont pas été réalisés. Toutefois, il les réaménage en fonction de l'actualité ou en reformule le texte pour le rendre plus pertinent. Il a en outre été fait mention du numérique pour tenir compte de l'évolution des réflexions du Conseil au cours de l'année qui a fait ressortir l'intérêt particulier du bureau sur cette question.

**Pierre AUDIBERT** précise que le projet d'avis général comporte six avis sur différents thèmes :

- faciliter l'accès aux données ;
- éclairer les comparaisons internationales ;
- développer le rôle de la statistique publique dans l'éducation du citoyen ;
- suivre la diffusion des indicateurs complétant la mesure du PIB et des informations utiles à leur compréhension ;
- améliorer la connaissance de la dépense territoriale ;
- soutenir les efforts entrepris pour une meilleure connaissance quantitative des transformations numériques de l'économie.

Le premier thème est subdivisé en trois sous-thèmes (faciliter l'appropriation de l'utilisation des données par les utilisateurs, quels qu'ils soient ; faciliter l'accès à l'information des chercheurs ; faciliter l'accès de la statistique publique à des données privées) auxquels pourrait s'ajouter un quatrième sujet pour tenir compte des discussions de la matinée, qui insisterait sur l'utilisation des données et la difficulté pour les utilisateurs de se retrouver dans ce foisonnement de données. Un colloque sera organisé en 2016 sur le deuxième thème des comparaisons internationales. Il sera consacré, le matin, aux sujets d'éducation et, l'après-midi, aux questions d'économie. La Banque de France a notamment proposé une présentation. Le troisième thème, assez générique, sur la participation de la statistique publique à l'éducation du citoyen fait également partie des orientations stratégiques de l'Insee qui ont été définies dans le cadre du chantier « Insee 2025 ». Le Cnis a été en partie associé à l'élaboration des indicateurs complétant la mesure du PIB intégrés au tableau de bord, un travail placé sous l'autorité de France Stratégie et du CESE ; le suivi de cette mise à disposition fait l'objet du quatrième thème. Le cinquième thème sur l'amélioration de la connaissance de la dépense territoriale constitue un sujet très ancien, sur lequel les progrès se font à pas lents. Les données sont détenues par la DGFIP et cette dernière, en dehors des dépenses de l'État, ne manifeste pas pour l'instant la volonté de les diffuser largement. Enfin, le dernier avis vise à soutenir les efforts entrepris pour améliorer la connaissance quantitative des transformations numériques de l'économie. Il amorcera les réflexions sur ce sujet, qui fera l'objet d'un colloque début 2017.

**Yannick MOREAU** s'enquiert de l'avis des membres du bureau sur les thèmes proposés et l'ordre dans lequel ils sont évoqués. Elle les invite à formuler des remarques sur ces avis soit en séance, soit ultérieurement par courriel.

**Jean-Luc BIACABE** indique qu'il approuve les thèmes qui ont été listés. Néanmoins, il estime que dans le premier avis, la phrase « *le Conseil poursuivra son action pour faciliter l'accès aux données* » apparaît plutôt faible dans le contexte de la loi Lemaire qui entend ouvrir davantage l'accès aux données privées et publiques. Dans le troisième avis, il se dit gêné par l'expression « *éducation du citoyen* ». Il s'agirait plutôt de mettre l'information à la disposition du citoyen, de lui fournir les outils modernes pour s'approprier les données statistiques. Le sixième avis reste également très timide alors qu'il porte sur un sujet très important. Le Conseil ne doit pas seulement « *souhaiter participer* ». Il doit être proactif, participer à la démarche, en lançant par exemple un groupe de travail. Le problème ne consiste pas uniquement à définir les concepts ; il va bien au-delà. Le secteur numérique évoluant aujourd'hui à très grande vitesse, le risque est important de décrire des choses qui seront obsolètes lorsque la mesure paraîtra. Il convient donc de se montrer plus offensif pour faire face aux enjeux de mesure des flux, surtout avec la généralisation des objets connectés et l'intervention d'acteurs étrangers non coopératifs.

**Yannick MOREAU** précise que la rédaction de ce dernier avis reste très provisoire. C'est la première fois que le Cnis mentionne ce sujet. Les remarques sont donc les bienvenues. Il conviendra effectivement d'adopter un ton plus incisif et volontariste, à la condition de ne pas prétendre comprendre tous les sujets.

**Gilles POUZIN** déclare qu'il partage les préoccupations de Jean-Luc Biacabe sur la rédaction de ces avis. Au lieu de faciliter l'accès aux données, le Cnis pourrait « *l'encourager* ». Il ne s'agit pas tant non plus de développer le rôle de la statistique publique dans l'éducation du citoyen que d'aider ce dernier à mieux comprendre l'enjeu de la mesure. S'agissant du sixième avis, il signale deux interventions particulièrement intéressantes sur les enjeux du numérique lors du congrès de la CFTC en novembre dernier et estime que ce sujet peut être relié aux questions de conditions de vie et aux conditions de travail, ainsi qu'aux rapports

des groupes du travail du Cnis sur les formes d'emploi et le travail dissimulé. Il propose donc de communiquer au secrétariat général le nom de ces intervenants qui pourraient utilement contribuer aux réflexions du Conseil.

**Jacques FOURNIER** indique qu'il approuve également ces avis, même s'il considère lui aussi que certains termes pourraient encore être modifiés. Il note par ailleurs que ces six avis couvrent un champ considérable et portent de très grandes ambitions. Il importe donc de ne pas trop élargir le sixième thème. La Banque de France travaille déjà sur le sujet du numérique. Pour établir la balance des paiements, en effet, il convient de pouvoir mesurer « *l'uberisation* » de l'économie. Or l'exercice ne s'avère pas si aisé que cela. Conclure des conventions de partenariat pour collecter les chiffres prend du temps. Il en est de même pour le traitement de ces chiffres. Tous les thèmes abordés paraissent intéressants, mais deux points tout particulièrement méritent d'être soulignés. Il existe tout d'abord une véritable attente sur le numérique, qu'elle soit fondée ou non. Tant que l'on ne sait pas mesurer le phénomène, l'on ignore en effet s'il joue un rôle marginal ou prégnant. L'éducation du citoyen se révèle également très importante, car l'éducation économique, financière et sociale reste aujourd'hui très largement insuffisante. Elle pourrait même être placée au premier plan pour être davantage mise en valeur tant l'aspect didactique et l'ergonomie des statistiques dans un monde où les données non étayées sont légion paraissent essentiels.

**Patrick DUCHATEAU** déclare qu'il partage les remarques des intervenants précédents. Il reconnaît qu'une nouvelle priorisation des thèmes pourrait être opérée, sachant que chacun d'eux appelle un travail considérable. Il conviendrait aussi de renforcer les propos trop consensuels pour marquer davantage la volonté du Cnis. Il ne s'agit pas de forcer les acteurs, mais simplement de trouver une sémantique intermédiaire qui les invite à agir plus fortement.

**Nicolas PROKOVAS** salue la bonne volonté du secrétariat général et de la présidence du Cnis qui proposent ces projets d'avis aujourd'hui. Le texte ne soulève pour l'instant pas de remarque particulière. Il reste néanmoins à bien articuler les avis des commissions et l'avis général. S'il partage les avis des intervenants précédents, il estime, contrairement à Jean-Luc Biacabe, que la question de l'éducation du citoyen mérite d'être posée. Il craint en effet que la statistique publique soit confrontée elle aussi à un phénomène « *d'uberisation* ». Or cette éducation du citoyen est inscrite dans les gènes du Cnis et l'Institution est attendue sur cet aspect. La mise à disposition de données fiables et l'effort pédagogique consenti pour faire en sorte que ces données soient appréhendées par les citoyens, en passant par les médias, présentent donc une importance tout à fait centrale dans le travail du Cnis.

Évoquant les avis des commissions, **Nicolas PROKOVAS** observe que l'avis n° 1 de la commission Démographie et questions sociales précise que le Conseil « *constate cependant que certaines recommandations du rapport (...) n'ont pas été mises en œuvre* ». Or il considère que le texte ne se révèle pas suffisamment explicite. Il conviendrait en effet de pointer les thèmes qui n'ont pas été suivis d'effet, qu'il s'agisse des travaux des commissions ou des groupes de travail qui traitent bien souvent des sujets extrêmement sensibles et pointus. Il appuierait à cet égard toute demande de mise en place d'un groupe de travail qui préparait l'organisation d'un colloque du Cnis. Il importerait que le Conseil se montre désormais plus rigoureux dans le suivi de ses recommandations et la transparence de son activité. Enfin, il invite le Cnis à expliciter tous les sigles pour éviter toute confusion du grand public. Ainsi, le projet d'avis de l'inter commission Environnement et développement durable et Système financier et financement de l'économie évoque la connaissance sur l'ISR.

**Jean-Paul BETBÈZE** propose d'aborder, lors de son intervention, « numérisation et uberisation ».

**Yannick MOREAU** approuve ce titre, dans la mesure où l'exposé évoque quand même les statistiques.

**Jean-Paul BETBÈZE** explique qu'il s'agit de chiffrer le nouveau. Dans un monde qui change, il faut compter. Or les étalons actuels font foi, mais ils commencent à dater et des transferts de crédibilité peuvent s'opérer vers des mécanismes nouveaux. L'absence de compte pourrait entraîner des mécomptes. Il serait pire que tout de rater des opportunités. Il importe de mieux comprendre et mesurer le monde qui change. C'est tout l'enjeu des différents thèmes abordés dans ces avis.

**Yannick MOREAU** se dit partagée entre les deux tendances qui se sont exprimées sur le troisième avis. Elle reconnaît que l'éducation du citoyen semble presque un peu datée. Le citoyen n'attend pas le Cnis pour progresser. En outre, le Cnis ne possède pas forcément des moyens nécessaires pour développer l'éducation du citoyen. Ce sujet reste néanmoins fondamental. La Présidente se dit sensible à la proposition de Gilles Pouzin : il convient de conserver le thème, en changeant peut-être les termes employés.

**Pierre AUDIBERT** propose d'indiquer « *mettre le citoyen en capacité de comprendre et d'utiliser les statistiques publiques* ».

**Jean-Paul BETBÈZE** suggère d'évoquer la « *démocratie numérique* ».

**Yannick MOREAU** observe qu'il ne s'agit pas uniquement du numérique.

**Jean-Paul BETBÈZE** remarque que l'on ne naît pas citoyen, on le devient.

**Gilles POUZIN** propose d'indiquer « *aider les citoyens à comprendre l'enjeu des chiffres ou des statistiques* ». Cette formule renvoie au débat organisé précédemment par le Cnis sur le thème « *Statistiques et démocratie : à quoi servent les chiffres ?* »

**Jacques FOURNIER** déclare qu'il approuve la formule de Gilles Pouzin, mais estime qu'il ne s'agit pas de comprendre l'enjeu ; il s'agit d'aider le citoyen à comprendre l'économie sociale ou la société grâce aux chiffres.

**Gilles POUZIN** approuve cette remarque.

**Yannick MOREAU** propose d'indiquer « *aider le citoyen à comprendre le monde avec les chiffres* ».

S'agissant du sixième avis, la Présidente a bien noté qu'il faudrait adopter un vocabulaire plus offensif. Le terme de conceptualisation apparaît également trop abstrait, même s'il convient de conserver cette idée. Il faut également tenir compte du fait que le Cnis doit agir résolument, mais qu'il ne constitue jamais qu'un acteur parmi d'autres.

**Jacques FOURNIER** suggère de modifier le titre comme suit : « *progresser dans la mesure de l'économie numérique* ».

**Dominique ALLAIN** signale que beaucoup entendent l'économie numérique dans un sens restrictif.

**Yannick MOREAU** remarque qu'en l'état actuel, le titre de l'avis semble trop faible. Elle propose d'indiquer : « *développer la mesure de l'économie numérique* ».

**Jacques FOURNIER** observe que le titre est effectivement réducteur, mais il ne s'agit que d'un titre.

**Jean-Luc BIACABE** suggère de retirer l'expression d'économie parallèle dans le corps du texte.

**Yannick MOREAU** invite les membres du bureau à transmettre leurs remarques avant le 31 décembre afin que le secrétariat général puisse adresser les documents à tous avant l'assemblée plénière.

**Pierre AUDIBERT** précise qu'ils pourront également intervenir en séance lors de ladite assemblée.

**Yannick MOREAU** propose de ne pas aborder dans le détail les avis des commissions.

**Stéphane GRÉGOIR** signale qu'un bilan a été élaboré sur le suivi des demandes de moyen terme du Cnis et sur les actions menées au sein du service de la statistique publique. Il a été présenté au comité de programme statistique, avec le détail des demandes suivies d'effet et de celles qui n'ont pas pu être menées à bien faute de moyens ou pour toute autre raison.

**Dominique ALLAIN** convient également que la formulation de l'avis de la commission Démographie et questions sociales devra se révéler plus précise pour expliciter les thèmes qui ont progressé et ceux qui restent à approfondir dans le domaine du logement.

**Nicolas PROKOVAS** souligne que tout dépend aussi des moyens dont dispose le Cnis pour vérifier que ses recommandations sont suivies d'effet. Les commissions couvrent des champs très larges. Elles peuvent traiter de sujets particuliers, mais souvent orthogonaux et elles exigent un travail de suivi particulièrement important. Certaines commissions ont suivi très précisément la mise en œuvre des rapports des groupes de travail Freyssinet ou de Foucauld, mais ce n'est pas systématiquement le cas pour tous les groupes de travail.

**Yannick MOREAU** précise que le document de bilan annuel du Cnis devrait pouvoir être finalisé pour l'assemblée plénière et que le Bureau prendra connaissance avec intérêt du document de suivi élaboré par la statistique publique.

**Dominique ALLAIN** invite les membres du bureau à transmettre leurs remarques éventuelles sur les avis des commissions d'ici la fin de l'année.

**Yannick MOREAU** ajoute qu'à cette occasion ils feront tous l'objet d'un vote.

#### **IV. LES AMÉLIORATIONS PROPOSÉES POUR LE FONCTIONNEMENT DU CNIS**

**Yannick MOREAU** rappelle que le bureau a déjà évoqué précédemment les méthodes de fonctionnement du Cnis. Elle propose que le secrétaire général présente un point rapide sur les actions engagées pour améliorer ce fonctionnement et sur celles qui restent à conduire.

**Pierre AUDIBERT** précise que les travaux du secrétariat général se sont articulés autour de trois thèmes :

- fédérer les énergies ;
- améliorer et moderniser le fonctionnement interne ;
- rendre plus visible et plus lisible l'activité du Cnis.

En mars dernier, les membres du bureau s'étaient accordés sur les opérations à mener. Il s'agit d'améliorer plutôt que de bouleverser. Les membres du secrétariat général réalisent un travail particulièrement important et de qualité. Il reste néanmoins quelques actions à accomplir.

Pour fédérer les énergies, différentes actions ont été mises en avant :

##### ***Donner une forme plus claire aux documents***

L'avis général ne reprend plus les avis des commissions comme par le passé ; il met en avant certains thèmes. L'avis général est composé d'abord d'orientations très générales qui sont de la vocation du Cnis, que ce soit l'accès aux données, la compréhension des données ou les comparaisons internationales qui visent à replacer la statistique publique dans son environnement. Il mentionne également des sujets plus précis, très souvent reliés aux travaux des commissions comme les dépenses publiques territoriales, les indicateurs complémentaires du PIB ou l'économie numérique. Certains membres du bureau avaient souligné qu'il ne faudrait pas tomber dans une argumentation molle, consensuelle, mais sans ossature. Le secrétariat général a donc essayé de remédier à ce défaut.

Pour les avis des commissions, l'exercice se révèle plus difficile, compte tenu de la très grande diversité des sujets abordés à chaque réunion. Le caractère foisonnant des avis paraît inévitable et rend difficile le travail de synthèse. En outre, la technicité même des sujets abordés s'avère très élevée. Les exposés des producteurs sont très clairs, mais aussi très techniques. Les retraduire dans des avis percutants et généraux n'est pas simple. Pour renforcer la clarté, le secrétariat général met dorénavant en ligne sur le site du Cnis avant la commission une présentation succincte des enjeux traités par chaque commission et continue à élaborer après la commission une synthèse en deux pages de la réunion.

Pour chaque groupe de travail, le Cnis publie systématiquement désormais un communiqué de presse, ce qui représente un exercice délicat. Cet effort a été consenti pour les groupes de travail sur le coût du capital et sur l'accès aux données bancaires. Le secrétariat général fera de même pour les autres groupes dont les travaux sont en cours sur la diversité des formes d'emploi, le travail dissimulé et les ruptures familiales. Pierre AUDIBERT souligne que les sujets abordés par le Cnis et ses groupes de travail se révèlent très lourds, mais sont aussi presque toujours des sujets d'actualité, qui intéressent beaucoup les participants.

Un document de quatre pages a été rédigé pour le groupe de travail sur l'accès aux données bancaires, ce dernier reste à finaliser, ainsi que pour la CNERP afin d'expliquer le recensement à l'occasion des dix ans de la création de la commission. Enfin, le Cnis prépare actuellement une plaquette de présentation de l'institution. Cette plaquette pourrait sortir en mars-avril. L'intervention de Pierre Lenel, qui portera un regard extérieur sur le fonctionnement du Conseil, devrait contribuer à ce chantier.

**Yannick MOREAU** souligne qu'il n'est pas aisé pour une personne extérieure de comprendre le fonctionnement du Cnis. Il importe donc d'explicitier son rôle à des publics très variés.

**Gilles POUZIN** signale qu'il avait effectué une présentation du Cnis dans le cadre du magazine *CFTC Cadres* et propose de la tenir à la disposition du secrétariat général.

### ***Associer plus étroitement les membres du Cnis à ses travaux***

**Pierre AUDIBERT** indique que la Présidente a rencontré un certain nombre de membres du Cnis et d'autres personnalités dont les activités pourraient être reliées à celles du Cnis. Le secrétariat général a fait de même et envisage de rencontrer de nombreux membres du bureau dans les 12 à 18 mois à venir afin d'aborder la manière dont ils perçoivent le fonctionnement du Conseil et recueillir leurs souhaits d'évolution en ce domaine. Renforcer le travail collectif des membres du bureau ne constitue pas cependant un exercice très simple. Aujourd'hui, les membres ne participent pas suffisamment en amont à la préparation de ces réunions. Une solution pourrait consister à choisir un sujet sur lequel chaque membre pourrait apporter sa contribution.

### ***Consulter au-delà des membres du Cnis***

S'agissant des institutions extérieures au Cnis, le secrétariat général et les responsables des commissions s'attachent à inviter un panel très large de participants, mais la diversité des sujets ne permet pas d'assurer une permanence dans la participation.

**Dominique ALLAIN** souligne que les chargés de commissions envoient 500 à 600 mails manuellement pour chacune de ces réunions. Elle espère que cette activité pourra être automatisée dans les mois à venir.

**Nicolas PROKOVAS** observe que les commissions disposent tout de même d'une ossature et qu'il est bon que certains points spécifiques viennent parfois s'y greffer, car cela permet de les aborder de manière extrêmement approfondie.

**Pierre AUDIBERT** remarque néanmoins que les commissions ne sont pas clairement identifiées, puisqu'elles ne rassemblent jamais les mêmes participants comme le Bureau et l'Assemblée, dont la composition est clairement encadrée par les textes. Pour autant, cette organisation constitue aussi une souplesse que le secrétaire général juge assez positive.

### ***Déterminer des thèmes à enjeu***

Sur ce sujet, le Cnis essaie d'élargir autant que possible ses activités avec des partenaires, notamment dans l'organisation de séminaires. La Banque de France participera ainsi au colloque sur les comparaisons internationales et présentera un exposé sur l'endettement. Il est possible que France Stratégie soit associée étroitement au colloque sur l'économie numérique.

**Jean-Paul BETBÈZE** signale qu'il fait partie d'un groupe de travail avec Michel Volle sur « l'e-économie ». Les membres du groupe ont récemment rencontré France Stratégie, qui conduit des travaux sur la France dans 25 ans sans pour autant aborder les sujets d'informatique et le digital. Des travaux ont été entrepris sur l'automobile du futur et la distribution, des sujets concrets, car des milliers d'emplois sont en jeu.

### ***Mettre en valeur l'apport constitué par la présidence des commissions et des groupes de travail***

**Pierre AUDIBERT** observe que cette action participe de la mise en valeur du travail du Cnis. Les présidents des commissions pourraient être sollicités pour participer aux séminaires. Ceux-ci témoignent d'ailleurs d'une appétence croissante pour les sujets qu'ils traitent dans le cadre de leurs réunions.

### ***Donner un « visage » aux membres du Cnis et à l'équipe du secrétariat général***

**Yannick MOREAU** salue que les chargés de commissions aient été présentés pour la première fois au Bureau.

Sur l'axe « Améliorer et moderniser le fonctionnement interne », deux actions sont envisagées :

### ***Préciser le mode opératoire du Cnis***

**Pierre AUDIBERT** précise que cette action n'a pas encore été mise en œuvre. Il souligne toutefois que la formalisation du mode opératoire ne doit pas remettre en cause la souplesse actuelle de fonctionnement des commissions. Ce chantier mérite donc réflexion, même s'il reconnaît qu'il convient de préciser en quoi consiste le travail d'une commission, ne serait-ce que pour les nouveaux présidents.

**Yannick MOREAU** confirme que les présidents de commission, lorsqu'ils prennent leurs fonctions, ignorent assez largement de quelle manière leur commission et ses travaux et leur action s'insèrent dans le Conseil.

### ***Expérimenter des outils de travail collaboratif***

**Pierre AUDIBERT** indique que l'expérience n'a pas encore été menée. Il rappelle les réserves émises par certains membres au bureau de mars, mais estime qu'il convient d'expérimenter ces outils et d'en tirer les enseignements avant toute généralisation.

Sur le dernier thème « Rendre plus visible et plus lisible l'activité du Cnis », enfin, deux actions doivent être menées :

### ***Améliorer le site du Cnis***

Le site se révèle aujourd'hui tout à fait insatisfaisant, d'autant qu'il a connu des difficultés techniques qui ont rendu récemment son fonctionnement très difficile. Le secrétariat général est un peu las de ces difficultés. Or pour sa refonte, le site doit entrer dans la mécanique de l'Insee, puisque c'est de l'Insee que dépendent les moyens du Cnis. Le secrétariat général estime, comme il a pu le préciser au directeur général de l'Insee et au responsable informatique, qu'il faudrait saisir cette occasion pour externaliser entièrement la gestion du site.

**Jacques FOURNIER** signale qu'il a déjà eu recours à un *webmaster* externe qui a travaillé très convenablement. Un tel procédé se révèle en outre peu coûteux.

**Jean-Paul BETBÈZE** confirme que le différentiel de coût est de 1 à 10.

**Pierre AUDIBERT** précise que le Cnis a tout de même communiqué son besoin à l'Insee, tenant compte notamment des souhaits de la Présidente de distinguer une partie destinée au grand public, expliquant les missions et le fonctionnement du Cnis, et une partie réservée aux visiteurs avertis qui participent à l'activité même du Cnis. L'exercice ne s'avère pas si complexe que cela et pourrait se révéler assez peu coûteux.

**Jacques FOURNIER** précise que la Banque de France gère en interne les bases de données. Pour d'autres activités, il a eu recours à un *webmaster* externe qui a entièrement conçu le site en trois mois.

**Jean-Paul BETBÈZE** invite le Cnis à lancer un appel d'offres. L'externalisation offre l'avantage de la rapidité et de la simplicité.

**Patrick DUCHATEAU** confirme qu'il faut externaliser.

**Yannick MOREAU** observe que le site actuel présente de nombreux dysfonctionnements qui nécessitent de faire des traitements manuels et compliquent le travail de l'équipe du Cnis. En outre, il rend l'image de l'Institution peu attractive vis-à-vis de l'extérieur. Le secrétariat général a décidé de remettre les choses à plat. Le directeur général de l'Insee accepte une telle démarche. La refonte du site ne suscitait pas un accord aussi large voilà encore un an. Il convient donc de saluer cette avancée, tant sur le constat que sur la méthode.

**Patrick DUCHATEAU** estime qu'il s'avère impossible de concevoir des sites en interne. Les informaticiens ne peuvent pas être à la fois juges et parties. Une *web agency* devient obligatoire, car elle se met à la place des utilisateurs. Le concept doit être réalisé à l'extérieur, même si l'alimentation en contenu peut être assurée en interne.

**Jean-Paul BETBÈZE** remarque par ailleurs que la refonte pourrait constituer une bonne occasion de changer de logo.

**Yannick MOREAU** note que cette proposition suscite moins d'enthousiasme et considère que la refonte du site paraît plus urgente.



### Ce qui reste à faire

**Pierre AUDIBERT** indique que parmi les actions qui restent à engager, transformer le site du Cnis constitue une priorité. La plaquette de présentation du Cnis doit également être disponible à brève échéance, au moins avant le colloque. Le secrétariat général doit en outre poursuivre l'amélioration en termes de lisibilité et nouer des partenariats. Ces actions s'ajoutent d'ailleurs au travail quotidien des équipes, mais Pierre Lenel pourrait aider et accompagner le Cnis dans cette démarche.

**Nicolas PROKOVAS** salue la volonté du secrétariat général du Cnis de regarder en arrière et de se projeter vers l'avenir. S'il approuve les actions présentées, il signale toutefois qu'il s'attendait aussi à un petit exercice introspectif sur le mode de fonctionnement du Cnis lui-même. Il reste en effet un ou deux problèmes à cet égard, sur lesquels il ne peut cependant proposer de solution. Très souvent, en effet, les échanges en commissions apparaissent « bâclés ». En effet, comme leurs ordres du jour se révèlent extrêmement chargés, ils n'offrent pas à tous les participants le temps de s'exprimer. Par ailleurs, certains services statistiques ministériels sont systématiquement présents pour rendre compte de leur action, mais d'autres instances ne sont pas tenues de faire de même. Certaines présentent d'elles-mêmes leurs travaux, mais d'autres s'abstiennent de manière récurrente. Il existe là une marge de progrès qu'il conviendrait de combler.

**Yannick MOREAU** demande si la requête consiste à recevoir la présentation en amont de la commission pour préparer le dossier ou s'il s'agit de « rationner » davantage le temps de parole des intervenants. Certains intervenants peuvent en effet présenter leurs travaux assez longuement. Or si leurs interventions étaient plus courtes, d'autres sujets peuvent être évoqués. Tel a été le cas par exemple lors de la dernière commission Services publics et services aux publics. Elle s'enquiert aussi des organismes qui ne présentent jamais leur programme de travail.

**Nicolas PROKOVAS** pense que la loi est respectée dans ce domaine. Pour autant, il reste différents organismes qui ne sont pas considérés comme des services statistiques ministériels, mais qui établissent un programme de travail. Certains le présentent systématiquement dans le cadre des commissions, d'autres ne le font qu'une année, d'autres encore ne le font pas du tout. Le Cnis pourrait se rendre plus incontournable. Par ailleurs, compte tenu des ordres du jour surchargés, les participants sortent parfois frustrés des discussions, faute de temps pour échanger. Il conviendrait de remédier à ce problème. Enfin, il se révèle difficile de suivre les sujets qui relèvent de plusieurs domaines, car ils sont appréhendés par une commission et non par l'autre.

**Dominique ALLAIN** convient que les responsables des commissions et le secrétariat général regrettent souvent qu'il ne reste pas suffisamment de temps pour permettre l'échange. Ils essaient désormais de ne prévoir qu'un seul thème de travail. Une solution pourrait consister à développer les échanges par voie électronique lorsqu'il s'agit juste de points d'information.

**Yannick MOREAU** doute qu'il soit possible de développer la voie électronique alors que les participants sont rarement les mêmes. Les commissions se révèlent intéressantes, mais difficiles à organiser. Elle propose d'organiser le moment venu une réunion avec les présidents de commissions, car ils se posent eux-mêmes des questions sur ce sujet et pourraient suggérer des idées pour améliorer ce fonctionnement.

**Gilles POUZIN** souligne que le fonctionnement s'est déjà amélioré depuis le regroupement de certaines commissions. En 2008-2009, le Cnis ne parvenait pas à réunir ses commissions, car elles étaient trop nombreuses. Le regroupement a permis de remédier à cette difficulté. Ajouter un espace de commentaires pour chaque commission sur le nouveau site, avec un modérateur chargé de filtrer, permettrait de faire vivre les contributions, voire de suivre certaines commissions sans y assister physiquement.

**Yannick MOREAU** propose de donner une priorité l'année prochaine à la mise en place du nouveau site qui pourrait effectivement laisser une place à certaines formes de travail collaboratives et d'approfondir le sujet par la suite, en lien avec les présidents des commissions et des membres du bureau.

## V. DEMANDES ADRESSÉES AU CNIS ET INFORMATIONS DIVERSES

### 1. Demande de constitution d'un groupe de travail sur les discriminations à l'encontre des salariés syndiqués, des élus ou des mandatés

**Dominique ALLAIN** indique qu'une demande a été présentée en mars 2015 par l'Observatoire de la répression et des discriminations syndicales pour constituer un groupe de travail sur les discriminations à l'encontre des salariés syndiqués, des élus ou des mandatés. Cette demande a été évoquée au bureau en mars et en juillet, mais le Cnis a demandé à l'Observatoire de repréciser les contours de la problématique. Le concept de discrimination se révèle compliqué à appréhender et la population concernée qui est de faible effectif est coûteuse à approcher par les enquêtes en population générale. Une rencontre a été organisée le 8 octobre avec des représentants de l'Observatoire. Ce dernier a présenté une nouvelle demande plus précise début novembre.

Le 8 octobre, le secrétariat général du Cnis a rencontré les représentants de l'Observatoire avec la DARES et l'Insee, sans la justice qui est également concernée. Cette question peut recevoir un premier éclairage avec l'enquête REPONSE de la DARES, mais il paraîtrait pertinent d'inventorier aussi les données administratives de la Direction générale du travail et de la justice, car ces données existent, mais elles ne semblent pas diffusées. En outre, à l'heure de la reprise du groupe de dialogue social piloté par Jean-Christophe Sciberras, cette demande semble devoir s'inscrire dans le cadre plus large des discriminations dans le domaine de l'emploi. Compte tenu de ce contexte et du nombre de groupes de travail placés sous la houlette de la commission Emploi, et pour démarrer les travaux le plus rapidement possible, **Dominique ALLAIN** propose de désigner un missionnaire qui serait chargé de faire le point de toutes les données disponibles et sur la base de cet inventaire, de bâtir un projet de groupe de travail ou d'organiser des réunions avec les producteurs de statistique publique et les utilisateurs desquelles découleraient des recommandations. À ce stade, cette personne n'est pas encore désignée.

**Gilles POUZIN** signale qu'il suit ce sujet de longue date avec Nicolas Prokovas, puisque leurs organisations syndicales respectives, la CFTC et la CGT, figurent parmi les membres fondateurs de l'Observatoire de la discrimination syndicale. Ce sujet revêt une grande importance pour les syndicats. Il a lui-même pu inciter l'Observatoire à inclure la discrimination syndicale dans le champ plus large des risques psychosociaux au travail, voire du dialogue social et de l'éthique en entreprise, tant ces sujets se révèlent connexes à la répression syndicale et aux comportements délictueux. Les fraudes en entreprise constituent un sujet important, traité avec sérieux aux États-Unis. La France essaie de suivre également cette voie. La veille encore, une proposition de loi a été déposée par un député Europe Écologie qui a travaillé durant un an avec Transparency International France. Cette proposition de loi fait la synthèse de tous les dispositifs de protection des lanceurs d'alerte. Il apparaît effectivement utile de réaliser un inventaire des données existantes. Pour autant, il manque aussi un grand nombre de données. Au-delà de l'obstacle au dialogue social, le délit d'entrave peut représenter une tentative pour l'entreprise d'occulter des problèmes plus graves de fraude, de sécurité, de conditions de travail ou d'hygiène pour les salariés comme pour les clients, dans quelque secteur d'activité que ce soit. Or il n'existe pas de statistiques de délit d'entrave aujourd'hui. Les inspecteurs du travail eux-mêmes admettent qu'ils réalisent des attestations pour l'entreprise, le salarié ou les prud'hommes, mais qu'ils n'effectuent pas de signalement au procureur, sachant déjà qu'il n'y sera pas donné suite. Le procureur n'est d'ailleurs même pas obligé de répondre. Les syndicats doivent essayer d'ouvrir le débat sur le sujet pour faire comprendre qu'il ne s'agit pas d'un simple sujet syndical. Il s'agit effectivement d'un sujet de société grave pour le fonctionnement de l'économie et pour le vivre ensemble social en général.

**Nicolas PROKOVAS** indique qu'il partage cette position. L'Observatoire a saisi la CFTC, la CGT et FO pour qu'elles instruisent elles-mêmes la demande. Les organisations syndicales ont toutefois estimé qu'il serait plus sain que cette démarche soit conduite par les utilisateurs. Elles s'y associent néanmoins en tant que membres de l'Observatoire, mais aussi en tant que membres du bureau du Cnis. Cette demande présentée voilà un an partait du constat que les statistiques font preuve de cécité dans ce domaine. L'aspect juridique ne concerne que l'aboutissement. Il existe certes des statistiques en amont, mais elles ne se révèlent pas forcément exhaustives. De la même manière, les statistiques internationales du BIT n'ont pas fait la preuve de leur qualité. Tout ceci plaide en faveur d'une étude approfondie et exhaustive de la situation qui a changé, pas forcément dans le sens d'une simplification, avec la loi sur la représentativité syndicale. Dresser un inventaire des données est une chose, mais il semble difficile de s'exonérer d'un groupe de travail. Ce format présente d'ailleurs l'avantage de permettre l'échange de points de vue entre différentes parties prenantes. En outre, les administrations productrices seront sans doute plus à même dans ce cadre

de préciser ce qu'il est possible de faire à l'avenir. Nicolas PROKOVAS soutient donc fortement la demande de constitution d'un groupe de travail.

**Dominique ALLAIN** précise que ce travail d'inventaire s'accompagnera bien de réunions d'échange. Le missionnaire qui sera désigné aura pour mission principale de recenser l'existant. Le sujet paraît en effet assez compliqué.

**Gilles POUZIN** remarque que l'exercice appelle des compétences très transversales.

**Yannick MOREAU** reconnaît que le dossier n'a guère avancé pour l'instant. Elle propose d'évoquer à nouveau ce sujet au prochain bureau, estimant que le Cnis disposera sans doute alors d'idées plus précises sur la faisabilité de ce travail préalable. Elle invite également les membres du bureau à proposer le nom de personnes qu'ils jugeraient aptes à mener à bien cet exercice. Le dossier se trouve aujourd'hui dans une phase intermédiaire.

**Nicolas PROKOVAS** suggère que le secrétariat général du Cnis associe les demandeurs aux réflexions qu'il conduira d'ici le prochain bureau.

**Yannick MOREAU** approuve cette demande.

## **2. Communication sur le site du Cnis relative aux mesures de simplification pour les enquêtes auprès des entreprises.**

**Dominique ALLAIN** signale que le site du Cnis va mentionner les mesures de simplification appliquées aux enquêtes menées auprès des entreprises, avec notamment les dispositions prises pour les petites entreprises. Une sous-rubrique « Espace des entreprises » doit être créée dans la rubrique dédiée aux enquêtes statistiques publiques. Elle reprendra la circulaire de simplification, la liste des enquêtes qui relèvent du champ de la circulaire et les informations existantes sur les enquêtes de branche et la charte de qualité des enquêtes auprès des entreprises.

## **CONCLUSION**

*La séance est levée à 17 heures.*

*Le bureau se réunira le 16 mars 2016 au matin.*